

Région des Pays de la Loire

Préfecture de Loire-Atlantique

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE CONCESSION DE LA
PLAGE DE LA BAULE**

ANNEXES AU RAPPORT

Enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 16 juin 2016 au vendredi 5
Août 2016 inclus

Le commissaire enquêteur :

Brigitte CHALOPIN

EP/TA/E16000113/44 en date du 04/05/16

TABLEAU N°1 – Relevé et analyse des observations portées sur les deux registres ouverts par le commissaire enquêteur (n°1 et n°2).

NB : l'identité des déposants et leur domiciliation n'ont pas été toujours lisibles par le commissaire enquêteur et certaines erreurs subsistent surement dans ce relevé des observations écrites portées aux deux registres d'enquête.

Registre n°1 :

| | | |
|----|--|--|
| O1 | Mr et mme Gaudino | Indiquent qu'ils ont remis un courrier au commissaire enquêteur. |
| O2 | Mme Pajot | Ancienne propriétaire du Club des Léopards de 1995 à 2008. N'est pas favorable au démontage des portiques qui risquent d'être remplacés par des structures gonflables, ce qui nuira à l'image de la Baule. |
| O3 | Illisible | Cette personne habite sur le remblai face au Nossy Be qui lui cause beaucoup de désagréments et de nuisances sonores. Elle demande que les restaurateurs respectent le littoral. |
| O4 | Illisible | Soutien aux futurs concessionnaires pour pérenniser des activités et des animations qui contribuent au charme de la Baule. |
| O5 | Madame Goldstein (le Papagayo) | Est venue remettre un courrier au commissaire enquêteur. |
| O6 | Monsieur François Harel | Est venu remettre un courrier au commissaire enquêteur. |
| O7 | Mr et mme Demoget 75, bd de l'Océan à la baule | Se sont informés du projet auprès du commissaire enquêteur. Ils lui adresseront un courrier. |
| O8 | Association des Hôteliers Baulois | Deux représentantes de l'association sont venues rencontrer le commissaire enquêteur. Un courrier lui sera adressé. |

| | | |
|-----|--|--|
| O9 | Mr Robert, 10, avenue du bois d'Amour à la Baule | Il trouve complètement incompréhensible le démontage des restaurants de plage qui ne sont pas comparables aux paillotes Corses et qui « classent » la Baule ! faut-il organiser un vote pour en décider ? |
| O10 | Mme Lavignec, le Californie, 2, avenue Lannelongue à la Baule | Habitante à l'année qui est contre ce projet qui supprimera le travail des restaurateurs sur cette plage familiale et animée toute l'année. Il est urgent d'attendre. |
| O11 | illisible | Baulois d'origine et résident permanent qui se plaint du manque de sanitaires publics sur la plage et de leur fermeture en hiver. A prévoir donc dans le projet de concession. |
| O12 | Mr et mme Pinchon Carron de la Carrière, 37, avenue de Lattre de Tassigny à la Baule | Ils demandent l'organisation d'un référendum local sur le projet de concession qui les inquiète pour l'avenir de la Baule et des Baulois. |
| O13 | Melle Morel | Elle exprime tout le bien qu'elle pense des clubs de plage et des restaurants qui font l'animation et l'attrait de la Baule. S'ils disparaissent, la fréquentation de la Baule en pâtira. Il ne faut pas que la plage de la Baule devienne payante comme sur la Côte d'Azur. |
| O14 | Mme Bodin | Les restaurants sont indissociables de la plage de la Baule. Les remplacer par des structures « mobiles » est une hérésie. |
| O15 | Mme Van Hollebeke (?) | L'atout de la Baule, c'est sa baie (la plus belle baie du monde). La vie de la Baule dépend largement de ses restaurants de plage ouverts toute l'année, et de ses clubs de plage qui participent à la beauté du paysage. |

| | | |
|-----|----------------------------|---|
| O16 | Mr et mme Shaupp | Résidents de la plage Benoit. S'étonnent du désengagement de la mairie au profit d'un opérateur privé. A quand un Mac Do sur la plage ? |
| O17 | Mr et mme Matuslewski (?) | Propriétaires à la Baule mais non électeurs ! Ne comprennent pas la position prise par la mairie de la Baule. Ils apprécient et soutiennent les clubs de plage et les restaurants qui font que la plage est si belle aujourd'hui. Ils déplorent le manque d'information et la clôture de l'enquête publique le 18 juillet, ce qui ne permettra pas aux vacanciers du mois d'Août de s'exprimer sur le projet ! |
| O18 | illisible | En tant qu'usager de la plage, il indique qu'il conviendrait de déplacer l'accès aux PMR prévu devant l'avenue De Gaulle, cet endroit étant le plus encombré de la plage. |
| O19 | Patrick Carrière | Résident Plage Benoit. Il note que ni le projet de contrat de concession ni le dossier de Véolia ne contiennent de dispositions concernant les mesures (amplitude, bruit, heures d'ouverture..) imposées aux restaurateurs de la plage ? Pourquoi pas alors l'installation future d'un Mac Do, d'une discothèque ? Des conditions strictes d'attribution aux sous-exploitants devraient être prévues. |
| O20 | Bernard (illisible) | Il indique que la concession de la plage devrait prendre en compte la gestion des phénomènes de mouvements de sable qui existent à la Baule. Il ne veut pas surtout pas voir s'installer sur la plage des enseignes nationales ou internationales, et prédit que Véolia ne favorisera pas les occupants actuels. Il craint qu'à terme, la plage de la Baule devienne payante. |
| O21 | Mme Hubac (?) | Cette personne est favorable au projet qui « va redonner à la plage son vrai caractère familial et sa tranquillité. |
| O22 | A. Say | Propriétaire sur la plage Benoit. Il ne comprend pas pourquoi certains clubs de plage ou restaurants ont été déplacés, entraînant de nouvelles nuisances sonores et visuelles pour les riverains jusqu'alors tranquilles. Il ne veut pas que les clubs soient des surfaces commerciales ! |
| O23 | illisible | Propriétaire plage Benoit. La mairie se doit de prendre la concession au lieu et place de Véolia qui cherche avant tout à se faire de l'argent ! |

| | | |
|-----|--|--|
| O24 | Muriel Francione (?)Résidence l'Atlantide, 62 avenue des Lilas à la Baule | Elle juge que Véolia manque de professionnalisme et n'a pour objectif, que celui de gagner de l'argent. Quid d'une étude de marché réalisée par Véolia ? Elle ne comprend pas la suppression ou le déplacement des clubs d'enfants sur la plage Benoit. La mairie doit reprendre tout ou partie de la concession afin de préserver l'esprit patrimonial de la Baule |
| O25 | Georges Teillard d'Eyry (?) 17, allée des Mouettes à la Baule | Il demande à la mairie de garder la main sur l'attribution des lots, quitte à se décharger de la gestion de la plage sur une société privée. Il note le manque de consultation de la population par Véolia. L'accès public gratuit de la plage est menacé. |
| O26 | Famille Labour, 5, avenue du jardin public à la Baule | Concernant le lot 4, secteur 1, ils ne comprennent pas l'intérêt d'éloigner le club de voile du parc à bateaux, et de déplacer les installations actuelles au risque d'apporter des nuisances à des propriétaires qui n'en subissaient pas. Leurs biens risquent de s'en trouver dévaloriser. Ils ne s'opposent pas à l'idée de confier l'entretien et la rénovation des sanitaires et postes de secours à Véolia mais ne jugent pas souhaitable de modifier l'implantation des clubs et restaurants, ni d'uniformiser les couleurs des structures à installer. |
| O27 | Jean-Claude Driancourt, président des Derbys de la Baule | A la condition de ne pas dénaturer l'histoire, l'ADN de la plage, les contraintes imposées par le décret plage peuvent devenir une opportunité dans l'intérêt de tous les baulois et les estivants. |
| O28 | Jean-Pierre Boudin, président de l'association syndicale autorisée | L'ASAP est un établissement public qui regroupe plus de 2000 membres qui manifestent leurs inquiétudes vis-à-vis du projet de concession présenté par Véolia et d'une démarche purement mercantile. Si des aménagements s'avèrent nécessaires dans le cadre du Décret Plage, ils ne doivent pas remettre en cause l'esprit de la plage de la Baule, son caractère familial et sa diversité. |

| | | |
|--------|---|--|
| | des propriétaires de la plage Benoit | La vigilance est de mise. |
| O29 | Gilles Puget et Bernard Rey | Au nom des résidents du quartier Duchesse Anne à la baule, sont venus consulter le dossier d'enquête et rencontrer le commissaire enquêteur. |
| O30 | Jean-Michel Marchand 87, bd de l'océan à la baule | S'est déplacé pour s'informer sur le projet. |
| O31 | Dominique et Gérard Cathel, 1, avenue Ferdinand Ménard à la Baule | Résidents à la Baule depuis 1954, ils manifestent leur mécontentement et demandent qu'on laisse la plage en l'état. |
| O32 | Olivier Fayau , 2, avenue du jardin public à la Baule | Est venu s'informer sur le projet et exprimer ses inquiétudes au commissaire enquêteur. |
| O32bis | Florence et Laurent Bouchaud, 18, bd de l'océan à la Baule | Ils souhaitent le maintien de l'existant, et en particulier le libre usage, la gratuité, la vue de la plage dont ils bénéficient de l'immeuble le Colisée dont ils partagent la copropriété. |
| O33 | illisible | Ces résidents secondaires sont défavorables au projet de concession qui favorisera les plus fortunés au détriment de la clientèle familiale traditionnelle. Ils apportent leur soutien au club de l'étoile, ouvert toute l'année et aux autres clubs de plage. Ils ne veulent pas que les restaurants soient démontés l'hiver. |

| | | |
|-----|--|---|
| | | Ils affirment que le décret plage est « une ineptie ». |
| O34 | Mr Nicolls | Membre du bureau de la Baie Kite, il est venu s'informer sur le projet et rencontrer le commissaire enquêteur. Il enverra un courriel pour demander la création d'un lot spécifique pour un club de kitesurf. |
| O35 | Cristelle et Philippe Tellemer, 1, avenue des Impairs à la Baule | Sont venus s'informer du projet et ont déposé un courrier pour être annexé au registre d'enquête |
| O36 | illisible | La personne ne veut pas que la plage de la Baule devienne une plage de la Côte d'Azur et que certains espaces soient privatisés. |
| O37 | Illisible | En tant que résidents permanents, sont contre la concession telle qu'elle est prévue. C'est à la mairie de gérer les problèmes liés au littoral, comme la mairie de Pornichet a choisi de le faire. |
| O38 | illisible | Ces habitants de la baule manifestent leur mécontentement de n'avoir pas été consultés pour un tel projet qui va se traduire par de nouvelles nuisances et un coût élevé. Ils s'en prennent au maire de la Baule. |
| O39 | Jean Paul Savin , allée Jeanne à la Baule | La concession attribuée à Véolia ne règlera pas tous les problèmes. C'est à la mairie de gérer sa plage. |
| O40 | Illisible | La personne demande qu'il soit tenu compte des nuisances sonores et olfactives du secteur de l'Allée des Sylphes où les restaurants sont concentrés. Les parcs à bateaux doivent être plus nombreux et rester gratuits. Les tentes et cabines doivent être gérées par une même société et ne pas être trop réduites, au risque de nuire à la physionomie de la plage. L'emprise des constructions doit être limitée en longueur et autoriser l'ouverture à l'année de 11 restaurants est une manière de détourner le décret plage et leur nombre est trop important. |

| | | |
|-----|--|---|
| | | <p>Pourquoi le maire de la Baule ne ferait pas aussi bien que les maires de Pornichet et du Pouliguen ?</p> <p>Il serait peut être judicieux de tester une saison sans construction pour mieux appréhender les besoins ?</p> |
| O41 | Sabine Say | <p>Elle demande que l'enquête publique soit prolongée pour permettre aux vacanciers de se prononcer sur le projet.</p> <p>Elle apporte son soutien au club des Korrigans qui ne doit pas être déplacé.</p> <p>Elle interpelle le maire de la Baule qui a renoncé à assurer la gestion de la plage.</p> |
| O42 | illisible | <p>Cette personne met en avant que Pornichet, la Baule et le Pouliguen constitue une même baie qui devrait être gérée de la même façon.</p> <p>Elle demande une information transparente pour tous et pourquoi pas l'organisation d'une réunion publique.</p> |
| O43 | Jean-louis Rillet | <p>Il juge ce projet incohérent, incompréhensible et inacceptable en l'état.</p> <p>Pourquoi ne pas « traiter ce projet avec Pornichet dans le cadre de Cap Atlantique » ?</p> |
| O44 | A. Logothétis | <p>La plage de la baule appartient à ses administrés et concéder la plage à un concessionnaire privé est contraire à l'intérêt général. C'est à la mairie d'assurer la maîtrise de la gestion de la plage dans l'intérêt de ses administrés.</p> |
| O45 | A. Aubert, 63, avenue de l'Hallali à la Baule | <p>Cet habitant indique qu'il partage les observations 25 et 44 portées au registre d'enquête.</p> <p>Ce projet risque d'être préjudiciable au caractère familial de la plage de la Baule.</p> |
| O46 | Yves Sielles, le Drakkar, 22 avenue Suser à la Baule | <p>Propriétaire d'un appartement au rez de chaussée, il ne peut que constater la tendance de certains restaurants à construire en hauteur et en surface sans autorisation. La structure métallique démontable de l'Abri Côtier en est un exemple et nuit à la vue qu'il avait sur la plage. Pour lui, « c'est contre ce type d'abus, qu'il faut intervenir ».</p> |
| O47 | Illisible | <p>Cette personne fait référence à l'annexe 4/3.2 du projet concernant le nettoyage de la plage qui fait apparaître des incohérences auxquelles il conviendrait de remédier (enlèvement des débris en juillet et août) ?</p> |

| | | |
|-----|-----------------------------|--|
| O48 | Illisible la Baule les Pins | Ne comprend pas pourquoi le domaine public maritime serait confié à Véolia sans doute au détriment des usagers ? |
|-----|-----------------------------|--|

Registre n°2

| | | |
|-----|--|---|
| O49 | Illisible | Cet habitant considère que la Baule vivant de sa plage, c'est à la mairie de la gérer, comme à Pornichet. Est défavorable au projet. |
| O50 | Caroline Cajaban-Majerolles | Elle ne comprend pas comment une société privée pourra mieux gérer le domaine public maritime que la commune qui en tire l'essentiel de ses revenus (par sa fréquentation et le tourisme). Les clubs de plage et de voile, les restaurants sont appréciés depuis des générations, il serait dommage d'y mettre fin. |
| O51 | Illisible | Cette personne s'oppose à la privatisation de la plage en faveur de Véolia. Elle ne veut pas que la plage ressemble à celles de la Côte d'Azur. |
| O52 | M. Bonnefils, 80, avenue des Lilas à la Baule | Cette habitante pense qu'avec Véolia, les prestations vont augmenter et l'esprit familial de la Baule va disparaître. Elle ne comprend pas pourquoi les plages de la Baule et de Pornichet ne sont pas gérées de la même façon ? |
| O53 | Françoise Moore, 24, avenue de Lyon à la Baule | Elle ne partage pas les nouveaux aménagements prévus, préférant la diversité à l'uniformisation des établissements de la plage. Elle ne veut pas de chaînes de restauration qui seront sans doute les seules à supporter des loyers élevés. Les tarifs pour la clientèle risquent eux aussi d'augmenter, ce qui n'est pas acceptable. |
| O54 | Evelyne Digo, 82, bd de l'Océan à la Baule | Elle est contre les changements proposés et l'arrivée de chaînes de restauration rapide. Le charme de la Baule, c'est sa diversité. |

| | | |
|---------|---|---|
| O55 | Jean Lemonnier, 16, avenue de la lamarde à la Baule | Cet habitant est opposé au projet et ne comprend pas la décision prise par le maire. Il la juge néfaste pour les habitants. |
| O56 | Michèle Chanteloup, 16, avenue de la Lamarde à la Baule | Elle est hostile au projet et estime que le maire n'assume pas ses responsabilités. |
| O57 | Jean-François Morel | Il se dit déçu par la décision de la municipalité qui accepte que la plage soit confiée à une entreprise à but uniquement lucratif. Elle craint une augmentation des impôts. |
| O58 | illisible | Les deux personnes qui signent cette observation sont contre le projet présenté par une société qui ne recherche que le profit et se disent sidérées par la position prise par le maire et le conseil municipal qui mettent les habitants devant le fait accompli « sans réfléchir aux conséquences sur le long terme », contrairement à Pornichet ou le Pouliguen. |
| O59 | Illisible | Habitante à l'année, elle demande au maire de revenir sur sa décision pour préserver un lieu de vie qui en a bien besoin. |
| O59 bis | Caroline Prince (?) | Cette propriétaire à la Baule depuis des générations évoque avec nostalgie ses 50 ans de souvenirs liés à la plage de la baule ! |
| O60 | Illisible | Cette personne exprime ses craintes quant à l'avenir des établissements de plage. La diversité et l'authenticité de la plage de la Baule doivent être préservées : il en appelle au maire pour agir auprès de Véolia. |
| O61 | illisible | Cette personne dit partager les remarques portées ci-dessus. |

| | | |
|------------|--|--|
| O62 | Louis Moreau, 21, avenue du parc des Sports à la Baule | Monsieur Moreau n'est favorable au projet et surtout aux changements d'aspect de la plage. Il ne veut pas de restauration à l'américaine. |
| O63 | Dominique Michel (adresse illisible) | Il habite la Baule depuis 45 ans, il a vu la plage évoluer au fil des années et ne souhaite pas qu'elle change au risque de perdre son âme. |
| O64 et O65 | Annick Michel | Elle ne comprend pas la position du maire et craint pour l'avenir de la plage : tout doit rester comme avant et ne pas installer des clubs de voile plage Benoit où il n'y a pas d'eau. |
| O66 | Liliane Guignard l'Albatros à Pornichet | Elle indique qu'elle est venue déposer un courrier. |
| O67 | illisible | Cette personne ne comprend pas la position adoptée par le maire de la Baule et juge que les raisons invoquées ne sont pas suffisantes ni convaincantes. Il faut faire comme à Pornichet. |
| O68 | M.H Nico, 1, avenue de Lorraine à la Baule | Pourquoi et quel intérêt pour la municipalité de la Baule de se désengager de la gestion de la plage ? Bientôt une plage coupée en tronçons ? privée et payante ? Pourquoi créer un nouveau club de voile (lot 26) qui pénalisera celui des Passagers du vent ?? et qui réduira la place pour les familles à cet endroit ? Monsieur Nico est opposé à ce projet qui dénaturera la plage de la Baule. |
| O69 | illisible | Propriétaire d'une villa à la Baule dont ont profité six générations, cet habitant demande au maire de la Baule de reprendre la gestion de la plage qui est avant tout « la propriété des Baulois ». Il est opposé au projet tel que présenté. |
| O70 | Famille Plateau, 4, allée des Eiders à la Baule | Propriétaires résidents secondaires depuis 4 générations qui demandent au maire de continuer à gérer la plage pour qu'elle ne devienne pas « aseptisée par des gestionnaires inconnus ». |

| | | |
|-----|---|---|
| O71 | Olivier Lemoine avenue des Ibis à la Baule | Pour que cette plage ne s'appelle pas « Véolia-sur-mer », il demande au maire de la Baule d'assumer ses responsabilités et de gérer la plage. |
| O72 | Mme D. Dolier (?) résidence El Cid à la Baule | Un siècle de vacances à la Baule et propriétaire depuis 1984, elle s'adresse directement au maire pour lui dire son attachement à la plage et lui demander que les restaurants y soient maintenus. |
| O73 | illisible | Pour ce propriétaire depuis 40 ans à la Baule, il est important que la mairie reste maitresse de la plage qui fait son charme et sa réputation de la plus belle plage d'Europe. Il est contre le projet présenté par Véolia. |
| O74 | illisible | Cette personne ne veut pas revenir sur tout ce qui a été dit à travers toutes les observations écrites sur le registre, mais tient à faire des remarques sur les structures envisagées pour les restaurants de plage. Pourquoi ne pas leur imposer une structure démontable minimale et une autre maximale avec contrôle organisé des installations retenues ? elle s'interroge sur leur caractère démontable au vu du peu de tempêtes à la Baule ? la plage reste du domaine public et doit être accessible à tous. La baule a les moyens d'assurer l'entretien de la plage et sa gestion, ou alors elle les confie à Véolia mais sous son contrôle. |
| O75 | B. Vincent , 15, esplanade Benoit à la Baule | Craint que la plage meure d'elle-même au vu de l'échelonnement prévu des installations page 15 du dossier d'enquête. |
| O76 | Sandrine Boiron | Madame Boiron s'adresse au maire pour lui dire son attachement à la Baule depuis 30 ans. Elle se demande si Véolia saura conserver son histoire, son identité et ne risque pas d'en faire une plage uniforme, sans charme et sans personnalité ? Elle compte sur lui pour y remédier. |
| O77 | M. Tessier | Propriétaire à la baule depuis 40 ans, il craint que la concession projetée nuise au caractère familial de la plage et entraine une augmentation des tarifs proposés aujourd'hui par les clubs pour enfants. Quel est l'intérêt de cette concession ? |

| | | |
|-----|--|--|
| O78 | Mme Monnier | Native de Guérande et habitante de la Baule : la plage doit rester publique et gratuite, et comme elle est. |
| O79 | Mme Piet-Bordier (?) | Habitant à la baule. Est contre Véolia ou toute autre société. La plage doit rester comme elle est. |
| O80 | illisible | Ces personnes demandent au maire de conserver la gestion de la plage qui doit garder son esprit familial, son calme et son standing. |
| O81 | Philippe Godin | <p>Ancien Syndic directeur de l'ASA Benoit de 1994 à 2000 et résident secondaire à la Baule depuis plus de 50 ans. Il indique qu'il a assisté à la réunion publique du 2 Aout.</p> <p>Il fait plusieurs observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il lui semble inconcevable de confier pour une période de 12 ans la responsabilité d'une mission qui relève du service public sans avoir justifié d'une compétence ou d'une expertise adéquate, - Le projet de concession est inadapté au caractère particulier de son objet qui intéresse un site, la plage de la baule, qui fait partie du patrimoine (reconnue comme la plus belle plage d'Europe). C'est donc à l'Etat d'imposer au concessionnaire les règles présidant à sa conservation, son entretien et sa pérennité. L'annexe 6 du projet de concession est contraire à ce principe. <p>Il conclut en demandant que le projet de concession soit revu et prenne en compte l'aspect patrimonial de son objet.</p> |
| O82 | Mme Eliane Macé , 30bd Darlu à la baule | S'inquiète des nuisances sonores à venir. |
| O83 | Laurent Guillou 29, avenue Huelgoat à la Baule | Craint les nuisances sonores générées par les prochaines installations et l'utilisation de la surface de la plage par des fauteuils et bains de soleil payants. |

| | | |
|-----|---|--|
| O84 | Bernadette Guinoré 12, avenue Olivier Guichard à la Baule | Manifeste « une inquiétude générale pour l'âme de la baule, les Clubs pour enfants et les prix » ! |
| O85 | Arnaud De Lencquesaing, 30, bd Darlu à la Baule | Inquiet de ce projet de privatisation de la plage qui va perdre son identité et son âme. Pourquoi Véolia a –t-il été le seul acteur privé à être retenu ? La mairie de la baule doit garder la maîtrise de sa plage qui peut évoluer mais pas comme projetée. |
| O86 | Christiane Ben Bouali 9, avenue Bettina à la Baule | Demande que le projet soit revu pour conserver l'esprit de la plage de Baule et éviter qu'elle ne devienne une plage de la côte méditerranéenne. |
| O87 | Yvon Penturier (?), 19, bd Hennecart à la Baule | Regrette le désengagement de la mairie, doute de la compétence de Véolia sans références dans ce domaine et dit son attachement à l'âme de la plage non standardisée. |
| O88 | Nadia Ben Bouali 9, avenue Bettina à la Baule | Souhaite que la plage reste comme elle est. |
| O89 | Mr et mme Reymond 214, avenue Jouffroy à la Baule | Propriétaires à la Baule, ils n'adhèrent pas aux propositions pas suffisamment claires de Véolia. |
| O90 | Mr et mme Burgess-Quemard, 2, avenue Gounod à la baule | Ne comprennent pas pourquoi la Ville ne conserve pas la gestion de la plage, en connaissant toutes ses composantes locales ? |

| | | |
|-----|--|--|
| O91 | Mr et mme Jacques Olivier, Stéphane Olivier, 86 avenue des Ondines et Françoise Clément, 2, avenue des Mohicans à la Baule | <p>Ces habitants ne s'opposent pas au projet de concession mais pour sauvegarder l'image de prestige et le caractère familial de la plage, ils émettent plusieurs réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet ne doit pas aboutir à la création de plages privées façon sud de la France, ce qui signifie une superficie et des activités contrôlées pour les restaurants, et les tentes et cabines doivent être gérées par le concessionnaire et non par chacun des exploitants, - Le projet ne doit pas aboutir à supprimer ou diminuer trop abusivement le nombre des tentes et cabines qui demeurent un symbole de la Baule. Le prix des locations ne doit pas augmenter. - Le projet ne doit pas aboutir à réduire le nombre des installations. Il serait anormal que leurs redevances augmentent, ce qui, frais de démolition et reconstruction envisagée, risquerait d' conduire à leur fermeture pure et simple. Le maintien à l'année des portiques est indispensable pour ne pas laisser une porte ouverte aux structures gonflables. <p>S'il est bon de réglementer la hauteur des structures prévues, uniformiser les couleurs des façades ne correspond pas à l'esprit de la Baule, comme celles des clubs ou des derbys. Ne pas tomber dans un effet de mode.</p> <p>La rénovation des sanitaires et des postes de secours méritait un coup de neuf, et dans ce sens, les dispositions prévues par Véolia sont les bienvenues, en espérant que leur entretien sera à la hauteur (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui).</p> <p>Il conviendrait également de prévoir un meilleur balisage matériel des parcs à bateaux comme à Pornichet. Ces habitants montrent cependant quelques réticences à faire confiance à un opérateur privé « débutant » en matière de gestion de plage.</p> <p>Ils manifestent aussi quelques inquiétudes concernant le probable et inévitable changement de certains exploitants, risquant de faire fuir une clientèle d'habités et de faire perdre à jamais l'esprit de la Baule.</p> <p>Ils ajoutent que les lots situés devant l'esplanade Lucien Barrière auront toujours les pieds dans l'eau.</p> |
|-----|--|--|

| | | |
|-----|---|--|
| O92 | Mr et mme Fabre 13, esplanade Benoit à la Baule | Sont opposés au désengagement de la mairie au risque que l'essence même de la plage soit dénaturée. Résident plage Benoit, s'opposent à l'installation d'un restaurant devant le 13, esplanade Benoit (nuisances, problème de stationnement et hauteur de la promenade 0,70 m). |
| O93 | Mme Emery El Cid 1, bd Docteur Dubois à la baule | Opposée au changement de nature de la plage de la Baule. Souhaite que la municipalité assume ses responsabilités. |
| O94 | Philippe Saurat | Complètement opposé au projet et en désaccord avec le désengagement de la mairie. |
| O95 | JC. Lelan 13, avenue de la plage Benoit à la Baule | Il trouve totalement infondée l'implantation d'un restaurant face aux Tottes, 13, plage Benoit. Face ou au droit d'une avenue serait plus pertinent. |
| O96 | Marie Josèphe Franquin 265, avenue de Lattre de Tassigny à la Baule | Souhaite que la plage soit conservée comme elle est, « familiale, idéale pour les enfants » et avec ses restaurants dont la surface pourrait être limitée, si besoin. |
| O97 | Geneviève Vidoine 281, avenue De Lattre de Tassigny à la Baule | Idem observation précédente. |

TABLEAU n°2 : Relevé et analyse des courriers adressés au commissaire enquêteur et annexés aux registres d'enquête

| | | |
|-----|---|---|
| CO1 | Isabelle et Christophe Gaudino, Club des Korrigans (lot n°4) | <p>Ils ne comprennent pas pourquoi dans le projet, Véolia a déplacé d'une cinquantaine de mètres le lot actuel qu'ils occupent. Le nouvel emplacement projeté entraîne de nouvelles contraintes : il ne bénéficie d'aucun raccordement, il va créer des nuisances pour les occupants des immeubles situées à sa hauteur, le parc à bateaux et le chenal se trouvent éloignés, ce qui n'est ni cohérent ni pratique pour les usagers de l'école de voile</p> <p>Ouverts 3 mois maximum dans l'année, ils demandent un allègement des contraintes techniques, architecturales et financières qui ne peuvent pas être les mêmes que celles imposées aux restaurants.</p> <p>Ils constatent qu'aucune toilette publique n'a été prévue plage Benoit à hauteur de l'avenue du Jardin public.</p> <p>Ils déplorent de ne pas avoir été consultés par Véolia. Ils auraient pu faire part de leur expérience.</p> <p>Le lot n°1 attribué à un club de voile n'est pas cohérent à l'endroit choisi, pas assez d'eau et dangereux. Il n'est pas opportun de créer de nouveaux clubs de voile, ceux qui existent ayant déjà beaucoup de mal à survivre. Il en est d'ailleurs de même pour les clubs d'enfants.</p> <p>Ils demandent une prolongation de l'enquête publique pour permettre au plus grand nombre d'estivants et de propriétaires de s'exprimer sur le projet.</p> <p>Ils annoncent qu'ils ne pourront pas faire face à de nouvelles augmentations de leurs redevances auxquelles il faudra ajouter les charges induites par le démontage, stockage, remontage, transport et la</p> |
|-----|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>construction de nouvelles structures, sans oublier qu'il convient de tenir compte des aléas météorologiques et d'une clientèle plutôt en diminution (vacances scolaires raccourcies).</p> |
| <p>CO2 (voir observation n°5, registre n°1)</p> | <p>Exploitant du restaurant « le Papagayo », face au 56, avenue de l'Océan à la Baule</p> | <p>Est venu rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses premières permanences et rassemble dans son courrier toutes les questions qu'il se pose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le calendrier d'application, - Sur la répartition des établissements par type d'activités, - Sur l'ensemble des frais liés à la plage qui seraient pris en charge par les sous-concessionnaires alors même que tous les usagers de la plage ne seront pas leurs clients, - Sur la manière dont a été définie l'emprise de chaque établissement, - Sur la suppression possible des licences IV, - Sur le déplacement de certains établissements raccordés aux réseaux, - Sur les engagements de Véolia en matière de ramassage des déchets publics et privés, du nettoyage, entretien et nivellement de la plage, l'entretien et l'ouverture des sanitaires, la location des tentes et des cabines, la surveillance de jour et de nuit ? - Sur la manière dont seront décidées les animations de la plage, - Sur le plus que va apporter un concessionnaire privé par rapport au rôle actuel de la mairie, - Sur la présence du concessionnaire sur la plage et pendant quelle période. <p>Il conclut qu'au vu du projet présenté, la majorité des exploitants actuels seront dans l'incapacité de « re-postuler ».</p> |
| <p>CO3</p> | <p>François Harel, exploitant du club</p> | <p>Il ne comprend pas pourquoi, dans le nouveau projet d'aménagement de la plage, le lot 34 qu'il utilisait serait destiné à accueillir un lot mixte club de plage/restauration. Il serait quant à lui déplacé sur le lot 32, à proximité du lot 30, club de plage/club de voile/restauration. Une répartition qui rompt l'équilibre</p> |

| | | |
|--------------|---|---|
| | de voile Vent d'Ouest (lot 34) | <p>concurrentiel entre les clubs de voile du bout de la plage de la Baule avec la plage de Pornichet. Il propose plusieurs solutions pour y remédier.</p> <p>Concernant les conditions fixées par Véolia, il dénonce les bases de calcul de la part de redevance indexée sur des chiffres d'affaires qui ne sont pas en adéquation avec la réalité économique du secteur. Il n'accepte pas que les exploitants de la plage assument à 100% son entretien.</p> <p>Les plages de la Baule et de Pornichet seront gérées de manière différente, ce qui faussera le jeu de la libre concurrence et de la liberté des prix, ce qui est difficilement admissible.</p> <p>Il termine en soulevant plusieurs questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'ouverture progressive des lots sur plusieurs années ? - Sur le coût et la durée de vie des installations envisagées par Véolia ? - Sur l'obligation de démontage qui va peser lourd financièrement pour les clubs ? des dérogations en fonction des activités ne peuvent-elles pas être prévues ? - Sur l'antériorité des exploitants actuels de la plage dans les prochaines procédures d'appel d'offre lancées par Véolia ? - Sur la possibilité pour Véolia d'obtenir des subventions ? |
| CO4 (voir C@ | Association des Hôteliers Baulois 13, avenue Olivier Guichard à la Baule | <p>Même courrier que celui qui a été envoyé par mail.</p> <p>Craint que la mise en œuvre de la concession entraîne la disparition des installations actuelles qui sont l'identité même de la Baule, lui valant le titre de la plus belle baie du monde. « Le sort de la plage ne concerne pas uniquement les entreprises qui en vivent directement mais aura des répercussions sur tous les acteurs du tourisme de la Baule, ses visiteurs et sa population ». Beaucoup d'inquiétudes des hôteliers baulois qui travaillent en partenariat avec les restaurants de la plage.</p> |

| | | |
|----------------|---|--|
| CO5 | Madame Colette Blasset, 141, avenue du Mal De Lattre de Tassigny à la Baule | Se dit consternée par le projet de concession qui risque de pénaliser les établissements actuels. Pourquoi devraient-ils participer à 100% à l'entretien de la plage ? Pourquoi une telle augmentation de leurs redevances ? Souhaite que rien ne change. |
| CO6 (voir C@17 | Emmanuel Caux, président du Groupe Barrière | <p>Courrier en date du 8 juillet 2016 envoyé en recommandé avec A/R, adressé également par mail via l'adresse dédiée.</p> <p>Ce courrier concerne l'exploitation de la terrasse de l'Eden Beach et du restaurant « le Ponton » situés dans le périmètre de la concession de la plage de la Baule (lots 6 et 10).</p> <p>Il y est fait l'historique de la société qui gère ces établissements et qui a marqué de son empreinte l'histoire et la notoriété de la Baule.</p> <p>Il y est rappelé qu'actuellement le Ponton est ouvert à l'année et que la terrasse de l'Eden Beach est utilisée en saison et hors saison pour l'organisation de séminaires.</p> <p>Si ces établissements devaient être démontés en décembre 2016 comme envisagé, ils ne pourraient pas être remontés pour la saison 2017, ce qui serait très préjudiciable économiquement et nuirait à l'attractivité de la plage, d'où la nécessité d'un délai supplémentaire pour éviter une rupture d'activité en 2017.</p> <p>Les redevances exigées dans le cadre du projet de concession sont jugées beaucoup trop importantes. La société du groupe Barrère demande donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une modification de la redevance annuelle des restaurants de la plage les plus lourdement imposés, • la confirmation que la part fixe de la redevance sera bien proportionnelle à a durée d'occupation • une diminution de la part variable prévue à hauteur de 3,8% par Véolia et ce, principalement les premières années, |

| | | |
|-----|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • et un décompte annuel du nombre de jours d'ouverture prévu par le Décret plage pour les établissements ouvrant 48 semaines consécutives de manière à permettre aux exploitants de n'ouvrir que 2 jours par semaine en période de basse saison. <p>Concernant plus particulièrement le lot n°6, plusieurs doléances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la confirmation que la future terrasse sur pilotis de l'Eden Beach pourra être de dimensions égales à celles actuelles, • la modification du lot prévu pour que la terrasse soit plus large que longue, • l'autorisation de la maintenir en place toute l'année bien que démontable, • la possibilité de l'utiliser ponctuellement entre novembre et mars, • la requalification de la nature du lot n°6 qui comprend aussi une partie plage, • la modification de la base de calcul de la redevance pour la partie plage du lot n°6. <p>Le courrier fait également état de la problématique des tentes et cabines qui seront réparties sur chaque lot. Des précisions méritent d'être apportées.</p> <p>Enfin, les exploitants seront-ils indemnisés au titre des investissements réalisés en cas de résiliation du sous-traité d'exploitation ne résultant pas d'une faute commise par lui ? aucune clause de ce type ne figure dans le contrat de concession.</p> <p>Sont évoqués les procès-verbaux de grande voirie qui ont été dressés à l'encontre des établissements de plage ?</p> |
| CO7 | Madame Toutain-Deryck 42, rue Alfred Bruneau à la Baule | Elle estime que les dates de l'enquête publique ne concordent pas avec la fréquentation estivale à la Baule. Les clubs font un travail formidable auprès des enfants et vont pâtir du projet par les contraintes matérielles et financières qu'il leur impose. Ce qui plait, c'est précisément la façon « anarchique et baroque » par laquelle la Baule s'est construite, alors pourquoi changer ce qui fonctionne bien ? |

| | | |
|--------------------|--|--|
| CO8 | Sylvie Castric et Eric Dolle | <p>Ont également envoyé ce courrier par mail à l'adresse dédiée à l'enquête publique. Ils gèrent le club de l'Etoile depuis 1995, lot 8 dans le projet. Ce Club est ouvert à l'année.</p> <p>Ils abordent plusieurs questions portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déplacement du lot n°8 inexploitable (trop proche de la mer), - La proposition de l'installer à droite de la descente Ae16, - La demande d'un délai supplémentaire entre la nomination des sous-concessionnaires et le démontage/remontage des nouvelles structures, - Les aspects financiers avancés par Véolia dans le dossier qui pour eux sont à revoir, - les lots mixtes pourront-ils ouvrir à l'année ? - problème de la collecte des déchets ? - qui assure l'arrivée des réseaux sur les nouveaux lots ? - quid de la taxe foncière versée aujourd'hui par certains établissements ? - respect des règles architecturales ? - comment sera décidée une ouverture à l'année - le raccordement au gaz de ville est-il prévu ? - quelle indemnisation pour les sous concessionnaires si Véolia ne va pas au terme des 12 ans ? - Que se passe-t-il au bout des 12 ans ? |
| CO9 (voir C@89) | Jean-François Gendron, Président de la CCI Nantes Saint Nazaire | <p>Dans un courrier en date du 13 juillet, envoyé également par courriel, il souhaite attirer l'attention du commissaire enquêteur sur les délais de mise en place de la concession qui serait attribuée à Véolia. Ils auraient pour conséquence de réduire à néant les activités des exploitants concernés durant la saison 2017, ce qui serait très préjudiciable à la pérennité des entreprises et des emplois qu'elles représentent, mais aussi à la filière touristique du secteur. Les conditions financières imposées aux exploitants de la plage doivent rester d'un niveau acceptable.</p> |

| | | |
|----------------------------|---|--|
| CO10, CO21, CO21 bis | Jacques et Chantal Ioffe, 1, avenue des Impairs à la Baule | <p>Baulois depuis 3 générations, ils demandent que soit annexé au registre d'enquête un courrier en date du 15 juillet 2016 qu'ils ont adressé à monsieur le préfet de Loire Atlantique et dans lesquels ils manifestent leur totale opposition à ce que la plage soit concédée à un opérateur privé, au risque assuré de privatisation à venir de la plage de la Baule. Ils ne comprennent pas la position prise par la mairie de la Baule et déplorent les dates retenues pour l'enquête publique qui ne permettront pas aux bauletiens de se prononcer sur le projet qui engage l'avenir de la Baule.</p> <p>Dans le courrier en date du 5 août qu'ils adressent au commissaire enquêteur, ils affirment que « procéder à la privatisation de la plage de la Baule en catimini comme cela a été fait, est de toute évidence un déni de démocratie » qu'ils pardonneront difficilement au maire de la Baule.</p> |
| CO11 | Alexis Logothetis, la Cantarilla2, 5 avenue René Guy Cadiou à la Baule | La loi littoral est une loi généraliste qui doit tenir compte des spécificités des territoires, et pouvoir envisager la plage sans ses restaurants (qui sont un des signes distinctifs de la Baule) est inimaginable. |
| CO12 | Maryvonne Le Deist, 27, esplanade Benoit à la Baule | <p>Les clubs de plage devraient être équipés de WC.</p> <p>Elle se déclare favorable au projet d'aménagement présenté par Véolia</p> |
| CO13 | Mr et Mme Philippe Tollemer 1, avenue des Impairs à la Baule | <p>Résidents propriétaires à la Baule, ils sont opposés au projet de privatisation de la plage pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plage est par nature un bien public et libre d'accès. Celle de la Baule est familiale et le symbole de la station. Elle ne doit pas devenir une plage de la côte d'Azur, • La population n'a ni été consultée ni informée. Impression de passage en douce ? |

| | | |
|--------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Comment un opérateur privé saura-t-il gérer une situation déjà dégradée (odeurs, tapage nocturne, bars de plage transformés en discothèque etc..) ? • Pourquoi concentrer les restaurants bars entre l'avenue De Gaulle et le Casino ? • L'entretien de la plage prévu dans le projet parait bien insuffisant et les problèmes d'ensablement de la baie et d'érosion de la plage n'y sont pas traités. |
| CO14 | Patrick le Drogo, 2, avenue Jauffrey à la Baule (Club des Dauphins, lot 21) | <p>Figure de la plage depuis de longues années, monsieur Le Drogo rappelle son attachement aux valeurs éducatives et culturelles des clubs de plage et de voile, ainsi que le caractère familial de la Baule. Il est inquiet pour son avenir.</p> <p>Il souhaiterait que dans le projet, le lot 21 dit multiple voit son linéaire de 45m prévu augmenter de 10m vers l'est. Le lot 22 prévu à l'année pourrait être déplacé face à l'avenue Baguenaud et le lot 23 face à l'avenue du Pilier.</p> |
| CO15 | Sandrine Mairond Mège, 2 , rue Alphonse Daudet 92320 Chatillon | <p>Elle vient régulièrement à la Baule et s'inquiète de la disparition des restaurants de plage qu'elle apprécie. Elle viendra moins souvent s'ils disparaissent.</p> |
| CO16 | Marie Christine Ceruti Cendrier, 34, bd Hennecart à la Baule | <p>Elle veut que la gestion de la plage reste assurée par la mairie. La confier à une entreprise privée entrainera une augmentation des tarifs des clubs pour enfants qui au final, risquent de disparaître. La plage perdra alors son caractère familial.</p> |
| CO17 et CO26 | Annie Lanoue , 2, avenue Jouffroy à la Baule et 14, rue | <p>Dans deux courriers strictement identiques en date du 20 juillet 2016, elle apporte son soutien total et entier aux clubs de plage qui font partie de l'histoire de la Baule et du parcours initiatique de l'enfance. Ils font l'âme de la station. Les nouvelles conditions de fonctionnement prévues font craindre pour leur avenir.</p> |

| | | |
|--------------------|---|---|
| | de Marseille 94700 Maisons-Alfort | |
| CO18 voir C@130 | Alain Tuloup pour le club des amis de la plage de la Baule, 27, avenue de Chateaubriand à la Baule | <p>Dans un courrier bien argumenté, monsieur Tuloup explique pourquoi la plage de la Baule sera bientôt méconnaissable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mairie de la Baule se désengage au profit d'un grand groupe international, Véolia qui en assurera la gestion, • Véolia en est le grand gagnant : nouveau métier et la Baule lui servira d'image de marque, • Trois grands perdants : la ville de la Baule qui contrairement à Pornichet se désintéresse de sa plage, les entreprises de plage actuelle, appréciées du public, qui seront contraints pour beaucoup d'arrêter leurs activités, et le public, très attaché à l'identité de la plage. <p>Il développe son point de vue par des observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forme, en estimant que l'avis des non-résidents doit être sollicité et pris en considération (vacanciers, touristes, résidents secondaires), • Sur le fond en affirmant que le projet de concession est gravement déséquilibré au bénéfice de Véolia et va à l'encontre de l'intérêt général, des intérêts de la commune, des exploitants et du public, • Sur la procédure, jugeant que l'importance du projet nécessiterait un processus de concertation et de consultation plus étoffé, et qu'aucune autre hypothèse n'a été proposée ni débattue publiquement, d'où la nécessité d'un délai supplémentaire pour étudier d'autres solutions. <p>17 personnes ont signé ce courrier dont des enfants âgés de 11 à 3 ans. Ce courrier a également été envoyé par courriel à l'adresse dédiée à l'enquête publique.</p> |

| | | |
|--------------------------|--|--|
| <p>CO19 (voir C@30)</p> | <p>Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire et Mireille Bourdon, présidente de VPBN</p> | <p>Après avoir sollicité par courriel, une rencontre avec le commissaire enquêteur, monsieur Hoggomat pour FNE et madame Bourdon pour l'association Vert Pays Blanc et Noir sont venus remettre et commenter un courrier commun au commissaire enquêteur lors de sa permanence du 15 juillet 2016.</p> <p>Après une présentation de chacune des associations environnementales, il rappelle les grands principes du décret plage et les précédents concernant son défaut d'application sur de nombreux endroits du littoral atlantique, ce qui retarde selon eux « une limitation de l'artificialisation incontrôlée du littoral et une atténuation de son aspect urbanisé et du bétonnage ».</p> <p>L'application stricte de la réglementation relative au littoral s'avère indispensable. Les activités humaines envisagées sur la plage doivent être compatibles avec les impératifs de préservation de sites et paysages du littoral et des ressources biologiques.</p> <p>Dans cet esprit et afin de se prononcer favorablement pour le projet de concession, ils estiment notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que la mise en œuvre du décret plage doit se faire dans les meilleurs délais (démontage des installations fin 2016), - Qu'envisager le maintien en place des établissements de plage en automne et en hiver n'est pas raisonnable au regard des phénomènes climatiques de ces dernières années qui ont affecté le littoral atlantique, - Que les services de l'Etat et le concessionnaire s'assurent du respect par les sous-exploitants du cahier des charges, non seulement en termes mêmes d'occupation de la plage mais aussi concernant l'intégration paysagère et l'interdiction des publicités, et le nettoyage effectif et régulier de la plage. - Qu'un entretien doux de la plage et respectueux du milieu puisse être envisagé, - Que la location d'engins de sports motorisés soit strictement encadrée, |
|--------------------------|--|--|

| | | |
|-----------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Que la multiplication des débits de boisson prévue nécessite une gestion des déchets appropriée et rigoureuse, - Que l'entretien de la plage soit programmé à l'année si des établissements devaient obtenir une autorisation d'ouverture annuelle (contrairement à ce que prévoit l'art. 3.2 du contrat de concession : du 1^{er} juin au 30 septembre), - Que les autorisations de manifestations sur la plage soient délivrées après avoir fait l'objet d'une évaluation des incidences potentielles sur les sites Natura 2000 concernés, - Que le contenu du règlement de police et d'exploitation (art9 du projet de concession) soit plus précis, - Que les différentes prescriptions de contrôle et de suivi prévues dans le contrat de concession soient respectées strictement (rapport annuel du concessionnaire à l'Etat), - Que la mise en place de douches de plage n'est pas compatible avec l'objectif d'économie de la ressource en eau. |
| CO20 | Lettre ouverte en soutien au maintien du Club des Dauphins | Les signataires veulent témoigner de leur attachement au Club des Dauphins et rappeler le rôle sociétal tenu par de tels clubs de plage. Environ 120 signatures y sont portées. |
| CO21 et CO21bis | Jacques et Chantal Ioffz, 1, avenue des Impairs à la Baule | Le commissaire enquêteur renvoie aux observations des auteurs portées au courrier CO10. |

| | | |
|--------------|--|--|
| CO22 | Christine Wilson 32, bd Darlu à la Baule | Résidente permanente à la Baule depuis 1975, elle écrit au maire et lui indique qu'elle apprécie le caractère familial de la plage et qu'elle est pour le maintien des établissements de la plage mais pas à n'importe quelles conditions. Elle relève que certains restaurateurs ont pris trop de liberté ces dernières années, particulièrement entre l'avenue de la Pierre Percée et le casino où il est parfois impossible de marcher sur la plage à marée haute. L'esthétique de certains établissements (toits rafistolés et mal entretenus) peut être préjudiciable à la vue du remblai. Elle demande donc que le décret plage soit appliqué et qu'on revienne à « une utilisation raisonnable » de la plage. Elle y propose l'installation de kiosques à journaux, l'été. |
| CO23 | Mr et mme JF Gendron (adresse illisible) la Baule | Ils émettent une proposition concernant le restaurant l'Abricotier situé plage Benoit à un endroit qui satisfait tout le monde. Son maintien au même endroit pourrait faire l'objet d'une extension jusqu'au poste de secours et des toilettes publiques pour permettre à cet établissement de disposer de sanitaires réservés à sa clientèle et d'un accès aux PMR. Les toilettes publiques et le poste de secours pourraient être repositionnés sur la plage Benoit. Si le restaurant devait changer de place, les riverains se mobiliseront contre le projet porté par Véolia. |
| CO24 | Mr et mme André Gratas 85, avenue Franchet d'Esperey à la Baule | Ces propriétaires résidents secondaires ne comprennent pas le désengagement de la mairie qui pour eux « efface un siècle d'histoire », expliquant comment le professeur Arthur Mathé avait créé les premiers clubs de plage à la Baule après la guerre 1914-1918. Laisser la gestion de la plage à Véolia, c'est « favoriser l'argent au détriment de l'esprit familial ». |
| CO25 et CO31 | Pétition déposée par Madame Liliane Lege, les Tottes, 30 avenue Suser à la Baule | Une vingtaine de résidents réagissent aux futures installations prévues face aux n°11, 12 et 13 de l'esplanade Benoit, où se situent la Villa Kerysol et la résidence des Tottes : celles d'un restaurant sur 40m linéaires au lieu et place d'un club de plage ouvert les deux mois de l'été. Ils se déclarent complètement opposés à l'ouverture annuelle d'un restaurant à cet endroit, compte tenu des nuisances visuelles, sonores et olfactives qu'il occasionnerait (photos à l'appui). |

| | | |
|--------------|--|--|
| | | Après avoir rencontré le commissaire enquêteur et étudié le dossier soumis à enquête, ils ont déposé un nouveau courrier en date du 31 juillet 2016 pour apporter d'autres arguments à leur opposition de voir s'installer un restaurant ouvert à l'année à hauteur des 11, 12 et 13 de l'esplanade Benoit, compte tenu de la configuration des lieux, la plage étant située à 70 cm au-dessous de l'esplanade et non à 2,5m à 3m par rapport au remblai du reste de la plage. Ils proposent d'autres alternatives à l'installation d'un tel établissement, photos à l'appui. Ils espèrent être entendus par Véolia qu'ils mettent en copie du courrier adressé au commissaire enquêteur. |
| CO26 | Idem CO17 | |
| CO27 et CO30 | Mr et mme Guignard Résidence l'Albatros, 48, bd des Océanides à Pornichet | Ils indiquent qu'ils ont pris connaissance de la prolongation de l'enquête publique par les affiches apposées sur le remblai et demandent pourquoi seule Véolia a répondu à l'appel d'offre. Ils estiment qu'accorder la concession à une société privée va faire grimper les prix et les tarifs pour les consommateurs qui risquent fort de fuir vers les secteurs moins chers situés aux alentours. Ils parient sur un grand nombre de dérogations qui seront accordées pour l'exploitation d'établissements à l'année qui seront dits démontables et transportables mais jamais démontés ni transportés ? Ils invitent le maire de la Baule et le conseil municipal à revenir sur leur position dans l'intérêt des contribuables. |
| CO28 | Mr et mme SPRIET | Estivants, ils tiennent à faire savoir leur attachement et leur soutien au club des Dauphins et à son école de voile. |
| CO29 | Mme Catherine Chastenet, 7, quai Rageot de la Touche à la Baule | Résidente et propriétaire côté plage Benoit, elle indique qu'elle a participé à la réunion publique organisée par le commissaire enquêteur le 2 août. Elle rappelle l'importance de « l'esprit baulois, multisports, familial et de bon ton perpétré par des générations de propriétaires et de touristes ». Avec le projet de concession projeté, le charme de la Baule risque de disparaître : le prix des prestations va augmenter pour permettre aux exploitants de s'acquitter de redevances en hausse. Elle pense que le maire de la Baule n'a pas |

| | | |
|------|--|--|
| | | <p>mesuré les véritables effets de son désengagement. Une collectivité publique, contrairement à un opérateur privé, n'a pas les mêmes objectifs de rentabilité.</p> <p>Oui à Véolia s'il garantit le maintien des clubs et des restaurants sans augmentation des redevances ni des prestations et l'exclusion de discothèques ou autres activités nuisant à l'esprit baulois.</p> <p>Que va devenir le personnel municipal qui était en charge de l'entretien de la plage ?</p> <p>Elle demande qu'il soit tenu compte des particularités de construction et de hauteur du muret qui borde la plage Benoit et qui rend difficile, sauf dérogations, l'installation de clubs de plage ou de restaurants.</p> |
| CO30 | Idem CO27 | |
| CO31 | Voir CO25 | Courrier complémentaire déposé par les mêmes riverains. |
| CO32 | Jacques-André Troesch 1, avenue Marie Louise à la Baule | <p>Ce résident estime que dans l'attribution de la concession dite de la plage de la Baule, il n'a pas été tenu compte « du caractère particulier du domaine public maritime de la baie du Pouliguen dite à tort baie de la baule entre le port du Pouliguen et le port de Pornichet ». En dehors des limites administratives de la Baule et de Pornichet, il n'existe aucune rupture entre la plage de la Baule et la plage des Libraires à Pornichet, y compris entre les offres de services sur ces mêmes plages. Cette unicité risque d'être mise à mal puisque les communes de Pornichet et de la Baule n'ont pas adopté la même démarche pour définir le régime juridique de leurs plages respectives, la première a fait le choix de faire jouer son droit de priorité pour la gestion de ses plages, la seconde y ayant renoncé, entraînant l'appel à un concessionnaire privé. Situation très différente et déséquilibrée pour les prestataires de service installés sur chacune de ces plages ! Monsieur Troesch démontre ainsi que le principe de l'égalité devant le service public est contestable, que des distorsions de concurrence entre les prestataires de service sont avérées et que la concession de Véolia est entachée d'une certaine fragilité.</p> |

| | | |
|------|---------------------------------------|---|
| | | Il conviendrait « donc d'inciter les deux collectivités concernées à adopter une démarche commune et à créer une structure mixte pour éviter les risques d'inégalités entre les postulants à la prestation de services balnéaires ». |
| CO33 | Un collectif de résidents de la Baule | <p>Un courrier bien argumenté a été remis au commissaire enquêteur le 5 Août 2015, jour de la clôture de l'enquête publique par un collectif de résidents qui l'ont remercié d'avoir prolongé la procédure d'information et de participation du public.</p> <p>Plusieurs interrogations :</p> <p>Pourquoi le recours à une concession privée, alors qu'elle porte sur l'exploitation d'un bien public fondamental « la plus belle plage d'Europe » ?</p> <p>Que penser du choix du conseil municipal et de ses conséquences ? Une décision de cette importance aurait nécessité la tenue d'un débat public préalable à l'initiative de la commune et les arguments avancés par le maire ne sont pas fondés.</p> <p>Que dire du choix de retenir Véolia dont la concession de plages ne fait pas partie de ses métiers et marchés ? ce qui pose la question de l'expérience et de l'expertise de Véolia dans cette activité.</p> <p>Quels liens entre le contrat d'assainissement des eaux de l'agglomération Cap Atlantique d'une durée de 8 ans remporté fin 2015 par Véolia et le contrat plage ?</p> <p>L'intérêt de Véolia est mondial et donc très éloigné de la Baule, de sa vie quotidienne et des besoins de ses résidents.</p> <p>Par des exemples, ils montrent combien le contenu du projet de contrat de concession témoigne d'une grande liberté d'action laissée à Véolia et s'avère totalement déséquilibré au détriment de la Baule (manifestations payantes à l'avenir ? pourquoi une durée maximum de la concession fixée à 12 ans). Des constats qui interpellent.</p> |

| | | |
|---------------------------|---|--|
| | | <p>Les résidents font état de la réunion publique d'information et d'échanges organisée le 2 Aout à l'initiative du commissaire enquêteur. Ils notent qu'aucun soutien au projet n'a été manifesté au cours de cette réunion et déplorent l'absence de la mairie. Pourquoi ne pas envisager l'organisation d'une consultation électronique sur le projet avec comme question « oui ou non la concession plage doit-elle être attribuée à un concessionnaire privé ? »</p> <p>Ils concluent en demandant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au maire et au conseil municipal de revenir sur leur décision et de reprendre à leur compte la concession de la plage, - et en cas d'impossibilité dûment justifiée par la mairie, que le contrat de concession intègre des clauses qui garantissent les intérêts de la baule, de ses entreprises et de ses résidents. <p>Ils souhaitent enfin voir Véolia retirer son projet qui présente « des risques d'exécution importants pour un enjeu financier indigne de la taille d'un tel groupe ».</p> |
| CO34 | Mr et mme Sinay | <p>Su un plan cadastral ad hoc, ils demandent que soit respectée la servitude de vue sur la mer située entre l'immeuble « les Goëlands et la mer, plage Benoit et qu'aucune construction même démontable soit envisagée à cet endroit.</p> |
| CO35 | Jean-Charles Crochet, Immeuble l'Air Marin, 4 bd Darlu à la Baule | <p>Pour ce résident secondaire, le contrat de concession ne définit pas clairement les conditions de contrôle et suivi (supervision) du concessionnaire.</p> <p>De même, il semblerait qu'aucune pénalité ne soit prévue dans le cas où le concessionnaire ne respecte pas ses engagements ?</p> |
| CO36, CO36bis et CO36 ter | Monsieur Métaireau, maire de la Baule | <p>1°) Le 18 juillet 2016, date de clôture initiale de l'enquête publique, le maire de la Baule a remis un courrier au commissaire enquêteur pour être annexé au registre d'enquête avec les documents suivants :</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • délibération du 9 mai 2016 approuvant le dossier d'enquête publique proposé par l'Etat comprenant le plan de concession présenté par la société Véolia, mais assortie de réserves sur la répartition spatiale des établissements et d'une demande de report d'une année de l'installation des dits établissements, • planning d'attribution du délégataire de la concession et de l'installation de la plage, établi en mai 2016, confortant la délibération, • deux courriers en date du 11 mai 2016 et du 25 mai 2016 à monsieur le préfet de Loire Atlantique, • un courrier en date du 11 mai 2016 à monsieur Bruno Retailleau, président du conseil régional des Pays de la Loire, • un courrier en date du 25 mai 2016 de monsieur François de Rugy, député de Loire Atlantique, • un courrier réponse de monsieur Franck Louvrier, président du Comité Régional du Tourisme • et le texte d'une question écrite n°22231 déposé le 9 juin 2016 par monsieur Joël Guerriau, député-maire et publiée au JO sénat, page 2469. <p>En clair, le maire de la Baule demande le report, non pas de la signature du contrat de concession, mais de son application et sa mise en œuvre pour les établissements de la plage.</p> <p>2°) le 5 Août, jour de la clôture de l'enquête publique prolongée, le maire de la Baule remet un courrier daté du 5 Août 2016 au commissaire enquêteur dans lequel il demande au préfet l'attention qui doit être portée aux éléments patrimoniaux que constituent les portiques emblématiques de la plage de la Baule, du club des Dauphins et du Club « les Léopards ».</p> |
|--|--|---|

| | | |
|------|---|---|
| | | <p>3°) le 5 Août 2016 le commissaire enquêteur reçoit également copie d'un courrier en date du 27 juillet 2016 adressé à Véolia par monsieur Métaireau, le maire de la Baule, dans lequel il est fait état de plusieurs points abordés au cours d'un temps d'échanges entre la Ville et le futur concessionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la confirmation d'une demande de délai supplémentaire pour les établissements de plage, • la réduction voire la suppression du nombre de tentes et cabines qui font partie de l'image historique et culturelle de la Baule, • la révision des grilles de tarification pour les établissements de plage qui paraissent « peu équitables, dans certains cas disproportionnées voire inapplicables », • l'ouverture des établissements à l'année qui doit rester libre, • le choix des enseignes envisagées afin qu'elles correspondent à l'image et à la réputation de la Baule. <p>Le maire indique clairement qu'en cas d'accord sur ces différents points, la ville pourrait alors envisager, en accord avec l'Etat, « d'éventuelles modalités de participation susceptibles d'alléger les charges d'exploitation de Véolia et de correspondre à l'intérêt général de la commune ».</p> |
| CO37 | Association des Professionnels de plage de la Baule-Pornichet | <p>Ce document regroupe l'ensemble des remarques faites par les adhérents baulois après prise de connaissance du dossier soumis à enquête et échanges avec le commissaire enquêteur.</p> <p>Il pose un grand nombre de questions générales avant de traiter plus spécifiquement chaque lot prévu dans le projet d'aménagement de la plage par Véolia.</p> <p>Le concessionnaire prendra connaissance de l'ensemble des questions posées qui portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lots mixtes ? - la possibilité de buvette associée aux clubs de voile et de plage ? - les activités nomades de plus en plus nombreuses sur la plage ? |

| | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - le besoin en poubelles de plage ? - la rénovation des sanitaires publics sur 10 ans ? - la mise en conformité du raccordement des lots ? A qui revient la charge ? - les installations techniques des lots saisonniers ? - le problème des escaliers d'accès à certains lots ? - l'accès PMR ? quid pour les sous –exploitants ? - les restrictions d'activités ou d'installations sur les lots ? - la publicité sera-t-elle interdite ? - la charte architecturale et les logos propres à chacun des professionnels ? - la problématique du démontage et remontage des portiques ? - le pavoisement ? - les dérogations concernant les lots restaurants avec activité balnéaire ? - le problème des licences IV ? - la sécurité des installations ? qui va l'assurer ? - la situation des parcs à bateaux à revoir, - y aura-t-il une participation financière des collectivités ? - le montage financier de Véolia et la viabilité économique du projet ? - les critères et modalités de calcul des redevances pourraient-ils être revus ? <p>Dans un deuxième temps, les professionnels baulois examinent un par un chaque activité et chaque emplacement prévu et y portent leurs remarques ou suggestions à partir de leur expérience et de leur bonne connaissance des lieux (déplacement incompréhensible de certains lots actuels, clubs de voile en trop grand nombre ou mal positionnés, espaces attribués insuffisants, gestion des tentes et cabines etc)</p> |
|--|--|--|

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

TABLEAU n°3 : Relevé et analyse des courriels parvenus au commissaire enquêteur à l'adresse enquetepublique-plage@mairie-labaule.fr et annexés aux registres d'enquête :

| N° courriels | Identification | Points soulevés |
|---------------------|---|--|
| C@1 | Charlotte Krief | Soutien au Club des Korrigans à ne pas déplacer (lot n°4) |
| C@2 | R. Dion, la Baule | Opposé à la standardisation de la plage, projet qui nuira à l'attractivité de la plage et à l'économie qu'elle génère, entrave à la vue sur mer si élévation des futures structures, demande au maire l'organisation d'un référendum |
| C@3 | Stéphane Xémard, adepte de la Baule depuis 46 ans | Ne pas déplacer le Club des Korrigans, ancré dans le patrimoine de la plage Benoit, charges inconsidérées pour les prochains établissements, impact sur leurs tarifs, démontage incompris, projet qui va nuire à l'attractivité de la plage et à l'activité de la Baule |
| C@4 | Michèle Courjaret | Soutien au club des Korrigans, et opposée à l'uniformisation de la plage |
| C@5 | Patrick Couderc, gérant du Beach Bar correspondant au lot 19 dans le projet de concession, domicilié 9, avenue du Palois à Guérande | l'escalier en béton qui sert aujourd'hui d'accès au Beach Bar sera-t-il maintenu ? pourquoi avoir collé les lots 19 et 18 ? pourquoi des différences de redevances entre les lots restaurants à l'année et les saisonniers ? Contestes la moyenne des chiffres d'affaires retenue par Véolia, pas de place pour 11 restaurants ouverts à l'année, redevance unique à retenir en fonction du chiffre d'affaires réalisé, lots qui risquent de ne pas trouver preneurs, Véolia a-t-il pris en compte l'évolution de l'état de la plage ? |

| | | |
|-----------------|---|---|
| C@6 | François Villas, gérant du Club des Courlis (lot n°5) | Pas d'augmentation de la redevance, autorisation de ne pas démonter la piscine du club, pas d'obligation de reconstruire de nouveaux locaux selon les critères imposés par Véolia, suppression du club de voile prévu au lot n°1, pour ne pas nuire à la rentabilité du club |
| C@7 | Philippe Vallée gérant Sarl Baultibo les Canetons (lot 11) | Demande de rencontre avec le commissaire enquêteur |
| C@8 | Jules Coulon, 3, avenue de la mésange à la Baule (résidence GeorgesV) | Soutien au club des Korrigans, « lieu de vie accueillant », qui ne doit pas être déplacé |
| C@9 | Jean-François Joubert | Ne pas déplacer le club des Korrigans, une institution reconnue et appréciée. |
| C@10 | Alain Strasser, 26, avenue Suser à la Baule (plage Benoit) | Dossier léger et peu documenté, pas d'état des lieux, pourquoi changer l'emplacement des lots actuels ? mauvais choix pour l'installation d'un club de voile plage Benoit, redevances prévues trop élevées et mauvaises projections financières par Véolia, modèle plus cher et plus uniforme inadapté à la clientèle et aux usages, le choix des couleurs nuira au charme de la plage de la Baule, prévoir au plus vite et non sur 12 ans la réfection des sanitaires, incompréhension quant au choix de la mairie, autres offres que Véolia ? |
| C@11 (voir C@9) | Jean François Joubert | Demande de correction du n° du lot du Club des Korrigans indiqué dans sa précédente déposition (4 au lieu de 6) |
| C@12 | Jacques Delsart, Propriétaire d'une villa à la Baule depuis 1926 | Modifier les emplacements des clubs de plage actuels nuirait à la tradition familiale bauloise, rôle des élus locaux d'assurer leur protection ? |
| C@13 | Michèle Lemonnier | Déplore le désengagement de la municipalité de la Baule, projet qui doit être revu |

| | | |
|-----------------|--|---|
| C@14 | Sylvie Castric et Eric Dollé (club de l'Etoile depuis 1995, lot 8 dans le projet), Club ouvert à l'année | 11 questions portant sur : déplacement du lot n°8 inexploitable (trop proche de la mer), proposition de l'installer à droite de la descente Ae16, demande d'un délai supplémentaire entre la nomination des sous-concessionnaires et le démontage/remontage des nouvelles structures, aspects financiers avancés par Véolia dans le dossier à revoir, les lots mixtes pourront-ils ouvrir à l'année ? problème de la collecte des déchets ? qui assure l'arrivée des réseaux sur les nouveaux lots ? quid de la taxe foncière versée aujourd'hui par certains établissements ? respect des règles architecturales ? comment sera décidée une ouverture à l'année ? le raccordement au gaz de ville est-il prévu ? indemnisation des sous concessionnaires si Véolia ne va pas au terme des 12 ans ? Que se passe-t-il au bout des 112 ans ? |
| C@15 | Jacques Courjaret, 70 ans passés l'été à la Baule | Ne pas déplacer le Club des Korrigans |
| C@16 | Brendan Le Reste, responsable du pôle aménagements et filières touristiques au Conseil régional des Pays de la Loire | Dépôt d'un courrier de Franck Louvrier en charge du Tourisme : soutien aux professionnels de la plage (subvention de 22 500 euros à l'association des professionnels de la plage pour une étude de réaménagement de leurs structures) et demande de différer d'un an la mise en œuvre de la concession. |
| C@17 (voir CO6) | Dominique Couturas de la part d'Emmanuel CAUX, président de la SITH La Baule Groupe Barrière, Restaurant le | Voir le courrier CO6 annexé aux registres d'enquête. |

| | | |
|--------------|--|--|
| | Ponton et terrasse sur pilotis de l'Eden Beach | |
| C@18 | Pierrette Basle | La plage est l'emblème de la Baule. Le projet est une hérésie. Ne pas déplacer le Club des Korrigans. Exigences démesurées qui mettent en péril les équipements de plage actuels. Pourquoi pas des toilettes publiques ? |
| C@19 | Raymond Segalen | Pourquoi seulement Véolia ? pourquoi la mairie de la Baule renonce t'elle et pas Pornichet ? quid de l'ensablement de la baie ? |
| C@20 | Fabienne Régis, Vient à la Baule depuis 50 ans | Contraintes trop lourdes pour les exploitants de la plage, risque de fermeture, problème des algues vertes ? la plage, demain un « ghetto du « 3ème âge ?? » ? |
| C@21 | Clara Régis (21 ans), Inscrite au club des Korrigans depuis l'âge de 5 ans | Contraintes trop lourdes qui mettent en péril les clubs de plage qui font partie de la Baule ! pourquoi imposer aux clubs la mise en place de toilettes pour handicapés ? cela ne revient-il pas à la mairie de le faire ? |
| C@22 | Laurence Le Drogo | La plage est le point fort de la station balnéaire et les clubs de plage sont uniques à la Baule, tenus par de vrais professionnels ! le projet est une hérésie pour la Baule |
| C@23 et C@30 | Benjamin Hogommat, FNE Pays de la Loire | Demande de rencontre avec le commissaire enquêteur avec l'association vert Pays Blanc et Noir (1 représentant par association) |
| C@24 | Nicolas Paillocher, Adeptes de la plage de la Baule depuis 40 ans | Ne pas déplacer le club des Korrigans, les clubs de plage font partie du patrimoine culturel de la Baule, risque de perte d'identité de la Baule |
| C@25 | Laure Champenois, Bauloise de cœur depuis 40 ans | Soutien au Club des Korrigans, risque d'augmentation des tarifs |

| | | |
|-----------------|--|--|
| C@26 | Philippe Barthouil | Clubs de plage et petits restaurants constituent l'un des principaux charmes de la Baule. Inquiétude et opposition au projet |
| C@27 | Emmanuelle Puillon | Soutien au club des Korrigans qui ne doit ni être déplacé ni démantelé ! pourquoi Véolia ? |
| C@28 et C@29 | Patrick Couderc (lot 19) | Investissements conséquents et techniquement importants pour les restaurants de plage. Véolia va privilégier ceux qui veulent ouvrir à l'année mais encore faut-il qu'ils obtiennent l'autorisation ! comment investir avec cette incertitude ? pourquoi des différences de redevances entre les restaurants ouverts à l'année et les saisonniers ? quid de la sécurité des installations ? (photos de dégradations à l'appui) |
| C@31 | Mr et mme Pouffer, Adeptes de la Baule depuis plus de 30 ans | Manifestent leur mécontentement et s'inquiètent de voir arriver des Mac Do, Flunch ou autres sur la plage ! |
| C@32 | Jean Yves Girard, Habitant de la plage Benoit | S'inquiète de l'avenir incertain du club des Korrigans. Les Clubs de plage sont l'image de la Baule et leur disparition lui serait préjudiciable. |
| C@33 | Sylvie Lieffring | Prévoir des sanitaires plage Benoit. Adhère pleinement à la nouvelle répartition des lots prévue. |
| C@34 | Erwann Le Moigne | Soutien au club des Korrigans qui ne doit ni disparaître ni être déplacé |
| C@35 | Yannick Jaffrain, 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du club des Korrigans à hauteur de la résidence Soleil Royal où il réside (nuisances à venir). |
| C@36 | Alain Vernier | Contre la décision du maire de la Baule car avec Véolia, risque d'augmentation des tarifs et d'autres désagréments |
| C@37 | Laurence Avignon, 1, avenue du Jardin Public à la Baule | Est opposée au déplacement du club de plage les Korrigans devant la résidence le Soleil Royal (co propriétaire de l'immeuble). |

| | | |
|------|---|--|
| C@38 | Jérôme Guillard et Luc Degrez les Passagers du Vent, Rond point de Saumur, la Baule | Véolia a-t-il fait une étude de marché pour l'implantation des lots ? les exploitants actuels seront-ils prioritaires dans l'attribution des lots à venir ? Opposé au déplacement du club de voile « les passagers du Vent » (lots 25/26). Pourquoi les professionnels de la plage qui occuperont 8% de la surface de la plage devront-ils payer pour les 100% ? |
| C@39 | Lionel Say 9, avenue d'Anjou à la Baule | Opposition au nouveau projet d'attribution des installations de la plage et au déplacement du Club des Korrigans. Souhaite une gestion plus locale du dossier. |
| C@40 | Arthur Sayper | Opposé au déplacement du Club des Korrigans en face de la résidence Le Soleil Royal dont je suis copropriétaire (trop de nuisances sonores, visuelles, augmentation de la circulation). |
| C@41 | Sarah Rigal | Trois générations ont profité des clubs de plage de la Baule. Opposée au projet qui modifiera l'attractivité de la plage (charges trop lourdes pour les clubs, donc augmentation des tarifs. Nécessaire de conserver l'esprit d'une station balnéaire familiale et moderne. |
| C@42 | Sandrine Henry | Le projet sera préjudiciable à la réputation et l'attractivité de la plage, à la pérennité des activités balnéaires accessibles à tous, à l'intérêt de la Baule par plusieurs générations. |
| C@43 | Bertrand Rigal, co propriétaire plage Benoit | Rappelle la notoriété de la Baule « plus belle plage d'Europe », son caractère familial et son accessibilité pour les familles nombreuses. Est opposé à la concession (homogénéité architecturale, majoration du cout des prestations facturées aux clients, augmentation des redevances...) et souhaite que la plage de la Baule soit gérée par la ville, comme à Pornichet |
| C@44 | Philippe Goux 24, avenue Monchicourt à la Baule | Soutient les restaurants et clubs de plage qui participent à l'identité de la Baule, rejette l'uniformisation architecturale prévue |
| C@45 | Paul Dupont | L'âme et les atouts de la Baule résident dans sa baie et des installations de la plage qui font son charme (plus belle plage d'Europe). La mairie ne doit pas se dessaisir d'un modèle viable |

| | | |
|----------|---|--|
| | | économiquement et ancré dans les traditions bauloises. Modèle proposé va nuire aux professionnels de la plage. Nécessité de sauvegarder ce patrimoine. Opposé au projet. |
| C@46 | Pierre Emile Labour 54, avenue des Lilas à La Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est propriétaire mitoyen. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage. Demande une réunion d'information sur site avec les principaux intéressés |
| C@47 | Yves Drion 1, avenue Jardin Public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est propriétaire mitoyen. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@48 | Bruno Leduc, 1, avenue Jardin Public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@49 | Camille Bourgeois, propriétaire non résident depuis plus de 70 ans. | Ne comprend pas le désengagement de la Ville de la Baule. « Sans la plage, la Baule n'existe pas ». Garder l'esprit de la Baule « la plus belle plage d'Europe ». Toute décision doit être différée |
| C@50 | Gérard Labour, 5 avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal, propriétaire d'une villa au 5 de l'avenue. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage. Demande une réunion d'information sur site avec les principaux intéressés. |
| C@50 bis | Mathieu Labour, 5 avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal, propriétaire d'une villa au 5 de l'avenue. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage. Demande une réunion d'information sur site avec les principaux intéressés. |

| | | |
|----------------|---|--|
| C@51 | Françoise de la Guillonnière 56, avenue des Lilas à la Baule | Hostile au projet qui va ôter le caractère familial et tranquille de la plage. Perte assurée de son charme et dévalorisation des propriétés |
| C@52 | Delphine Luck | Ne pas déplacer le club de plage « les Korrigans ». Beaucoup d'incertitudes pour les professionnels de la plage : conséquences économiques et perte d'attractivité assurée pour les nouveaux établissements. D'autres solutions sont sûrement possibles. |
| C@53 | Marc du Pouget, vacancier au 56 avenue des Lilas à la Baule | Ne comprend pas le désengagement de la mairie. Confier la plage à Véolia nuira à la qualité familiale et tranquille de la plage. |
| C@54 | Loic Frerejouand | Opposé à la concession. Marchandisation de la plage qui aura des répercussions sur la tradition, le patrimoine et la culture de la Baule. Trop de contraintes pour les professionnels de la plage qui créent de l'emploi. |
| C@55 voir C@48 | Catherine Leduc 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@56 | Dominique Meeke | Habituée de la plage Benoit depuis plusieurs générations. Attachée au caractère familial de la plage et aux clubs de plage qui sont moins nombreux que par le passé. Opposée au déplacement du club des korrigans. Il y a déjà trop de bars et de restaurants, trop bruyants ! L'accès à la plage doit rester libre et gratuit. La Baule n'est pas Cannes. |
| C@57 | Mr et mme Jacques Bonneau 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposés au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont ils sont copropriétaire. Préserver l'identité et le calme de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage, d'autant que les propriétaires actuels des Korrigans ne sont pas favorables à leur déplacement. |

| | | |
|-------------------|-------------------|--|
| C@58 | Frédérique Allard | Contre l'uniformisation de la plage et le choix de Véolia. La mairie doit s'y opposer. |
| C@59 | Patrick Carrère | <p>Mémoire qui vient compléter les observations faites au commissaire enquêteur lors de la permanence tenue le 15 juillet à la mairie de la Baule.</p> <p>Regrette et prend acte de la décision de la mairie de ne plus assurer la gestion de la plage.</p> <p>Rappelle les caractéristiques uniques de la plage de la Baule. Il craint que la concession projetée n'en altère le caractère public et familial. Il estime que l'ensemble des usagers de la plage auraient dû être consultés par la mairie.</p> <p>Il fait des remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forme, en demandant une prolongation de l'enquête publique et l'organisation d'une réunion publique permettant au maire de la Baule d'expliquer sa position, • Sur le fond, en mettant en avant les principales lacunes que présente le contrat de concession (nature des établissements, conditions d'exploitation des établissements par rapport au bruit par exemple, contrôle de l'occupation des lots, devenir des clubs de plage et de voile...). <p>Pour lui, il est impératif qu'une consultation/référendum local soit organisé, que le cahier des charges soit revu et que la mise en œuvre du projet soit différée.</p> |
| C@60 | Nelly Souron | <p>Conserver le caractère familial et public de la plage. Objectif avant tout financier de Véolia. Le projet va conduire à une multiplication disgracieuses des installations de plage, va entraîner une disparition des parcs à bateaux, une augmentation des tarifs des services de plage, et mettre en péril les clubs de voile. Enlaidissement de la baie et espace impossible d'accès lors des grandes marées. Ne pas transformer la Baule en Palavas les Flots !</p> |
| C@61 Idem C@60 | Dr Souron | <p>Conserver le caractère familial et public de la plage. Objectif avant tout financier de Véolia. Le projet va conduire à une multiplication disgracieuses des installations de plage, va entraîner une disparition des parcs à bateaux, une augmentation des tarifs des services de plage, et mettre en péril les clubs</p> |

| | | |
|------|---|---|
| | | de voile. Enlaidissement de la baie et espace impossible d'accès lors des grandes marées. Ne pas transformer la Baule en Palavas les Flots ! |
| C@62 | Y. Duveau | Projet anti-démocratique qui conduira à un changement fondamental du modèle social de la Baule. Enquête publique initiale s'arrêtant le 18 juillet : délai insuffisant pour permettre aux estivants de s'exprimer. Un seul dossier consultable en mairie et insuffisamment argumenté. Manque de concertation sur un tel projet qui va avoir des conséquences néfastes sur le caractère familial de la plage de la baule, sur son âme par son uniformisation, sur la valeur des propriétés en rez de chaussée. Nécessité d'une remise à plat sérieuse du projet pour corriger les flous techniques et s'assurer de meilleures garanties eu égard aux conséquences néfastes qu'il engendre. |
| C@63 | Loic Cadin 65, avenue de Lyon à la Baule Résident secondaire depuis 8 ans. | Un projet qui ne prend pas en compte la diversité du patrimoine Baulois, un projet qui induit une augmentation considérable des coûts pour les sous-traités, un projet qui remet en cause la localisation des activités, surtout des écoles de voile (lot 34). Est défavorable au projet qui va nuire au charme et à la spécificité de la Baule |
| C@64 | Marie Astrid Leduc 27, rue la Bruyère 75009 Paris | Opposée au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont elle est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@65 | Frédéric de Saint Leger 94, bd du dr Dubois à la Baule | Manque de communication sur le projet. Mauvaise période pour l'enquête publique. Quel intérêt pour Véolia ? Dossier avec trop de zones d'ombre. Contre l'uniformisation architecturale de la plage. Pourquoi supprimer le club de voile Vent d'ouest ? Hostile au projet tel qu'il est présenté par Véolia. |

| | | |
|----------------------------|---|--|
| C@66 | Mr et Mme Van de Maele 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposés au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont ils sont copropriétaires. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@67 en complément de C@50 | Gérard Labour, 5 avenue du jardin public à la Baule | L'exploitation de la plage ne peut être privatisée. C'est à la mairie d'en assurer la gestion et l'entretien. Manque de transparence de la consultation qui a retenu Véolia ? Manque de concertation sur le cahier des charges de la concession. |
| C@68 | Françoise Bourgeois 1, avenue de la Tourangelle à la Baule | Manque d'information et de concertation de la mairie. Le projet va compromettre l'avenir économique de la Baule (charges trop lourdes pour les professionnels de la plage, augmentation des tarifs des prestations, frais de démontage et de reconstruction trop importants etc..). Rien sur la sécurité dans le cahier des charges. |
| C@69 | Jean Pierre Bertolino 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@70 | Carole Groscaux | Ne comprend pas le désengagement du maire de la Baule qui doit reprendre la main sur le sort de sa plage et de sa station s'il ne veut pas perdre de nombreux résidents. |
| C@71 | Anne-Sophie Ducreux | Soutien au Club de plage des Korrigans qui existe à cet endroit de la plage depuis 70 ans ! Ne pas le déplacer. |
| C@72 | Bénédicte Manchon (propriétaire d'un appartement à l'Albatros, 72, bd de l'Océan à la Baule | S'oppose au projet de concession proposé par Véolia |

| | | |
|-----------------------------|--|---|
| C@73 | Mr et mme Pfeiffer | Propriétaires d'une résidence secondaire à la Baule qui estiment le projet préoccupant pour l'avenir de la plage et préjudiciable pour la ville de la Baule, ses habitants, ses résidents secondaires et les vacanciers. |
| C@74 idem C@60, C@61 | Jacques Souron | Conserver le caractère familial et public de la plage. Objectif avant tout financier de Véolia. Le projet va conduire à une multiplication disgracieuses des installations de plage, va entrainer une disparition des parcs à bateaux, une augmentation des tarifs des services de plage, et mettre en péril les clubs de voile. Enlaidissement de la baie et espace impossible d'accès lors des grandes marées. Ne pas transformer la Baule en Palavas les Flots ! |
| C@75 | Agnès Morel, 61, South Bay Road Hong Kong | Propriétaire d'une villa plage Benoit. N'est pas favorable à l'uniformisation de la plage qui risque de lui retirer son cachet unique et de conduire à la banalisation de cet endroit magique. |
| C@76 | Catherine et François Bouessel du Bourg | La plage de la baule doit rester publique et familiale et ne doit pas devenir une source de revenus financiers au service d'une entreprise privée. Ne pas reproduire le modèle des plages du sud de la France |
| C@77 | Michel Gruber, 12, avenue Pajot à la Baule | Habitant depuis 25 ans du quartier de la plage Benoit. Rien n'est à changer. Ne pas déplacer le club des Korrigans. |
| C@78 Cf C@ 60, 61, 74 | Geneviève Souron | Le projet est trop vague concernant les installations à venir (structures gonflables) et leur hauteur à 1,20m au-dessus du trottoir constituera une contrainte visuelle pour les résidents des rez de chaussée. |
| C@79 | Benjamin Rey 5, avenue Rodin 75016 Paris | Sensible à la protection du littoral. Néanmoins important de tenir compte de la situation particulière du site de la Baule, ce qui n'a pas été pris en compte dans le projet. La mairie doit conserver la gestion de la plage |

| | | |
|------|---|--|
| C@80 | Marie Odile Bertolino, 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposée au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont elle est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@81 | Béatrice Galerneau | Vacanciers depuis 26 ans. Inquiets par le projet auxquels ils s'opposent et pour l'attrait de la Baule |
| C@82 | Tiffany et Pierre Bertolino 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposés au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont ils sont copropriétaires. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@83 | Hervé Matuszewsky 1, avenue du jardin public à la Baule | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |
| C@84 | Jean Laporte | Le projet de Véolia entrainera une augmentation des prestations et une dégradation du service balnéaire rendu. Faire comme Pornichet qui a su garder une plage exemplaire et accessible à tous. |
| C@85 | Fernande Jaffrain | Opposée au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont elle est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage. Demande une réunion d'information pour toutes les personnes concernées. |
| C@86 | Dr Jean Paul Bonvarlet 2, avenue du jardin public à la Baule | Opposé au projet. Garder la spécificité de la Baule et conserver l'identité et le calme de la plage Benoit. Ne comprend pas le désengagement de la mairie pour la plage la plus belle d'Europe. Participation des Aoutiens insuffisante. Nécessité de prolonger l'enquête publique. |
| C@87 | Jean François Naudin | Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont il est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |

| | | |
|------|--|--|
| C@88 | Bernard et Annie Gernigon 9, allée du garde à la Baule | <p>Demande de prolongation de l'enquête publique pour permettre aux plus grand nombre de résidents secondaires de s'exprimer sur le projet.</p> <p>Ne comprend pas bien le désengagement de la mairie et demande l'organisation d'une réunion publique en août pour que le maire en explique les raisons.</p> <p>Craint que l'attribution de la concession de la plage à Véolia mette en cause les caractéristiques essentielles de la plage et estime qu'une consultation des habitants principaux et secondaires devrait être organisée.</p> <p>Le cahier des charges ne prévoit pas des règles suffisamment précises sur les conditions d'exploitation des futurs établissements, ni sur leurs objets et caractéristiques, ni même sur les sanctions en cas de manquement aux impératifs du cahier des charges. Ce dernier mérite d'être complété dans ce sens.</p> |
| C@89 | Jean François Gendron Président de la CCI Nantes Saint Nazaire | <p>Dans un courrier en date du 13 juillet, il souhaite attirer l'attention du commissaire enquêteur sur les délais de mise en place de la concession qui serait attribuée à Véolia. Ils auraient pour conséquence de réduire à néant les activités des exploitants concernés durant la saison 2017, ce qui serait très préjudiciable à la pérennité des entreprises et des emplois qu'elles représentent, mais aussi à la filière touristique du secteur. Les conditions financières imposées aux exploitants de la plage doivent rester d'un niveau acceptable.</p> |
| C@90 | Emmanuel Fournier | <p>Inquiet pour l'avenir de la plage de la Baule (risque d'apparition de chaînes fast-food par exemple) il demande que le contrat d'exploitation soit revu et réécrit.</p> |
| C@91 | Marie Paule et Paul Couesnon | <p>Ne comprennent pas le désengagement de la mairie et souhaitent voir maintenu le caractère familial de la station.</p> |
| C@92 | Hubert Laumonier, 2, avenue de la Concorde à la Baule | <p>Handicapé, il ne comprend pas le choix retenu par Véolia de privilégier les accès PMR à hauteur de l'avenue de Gaulle, endroit toujours très surchargé et pas optimal pour les personnes à PMR. Les</p> |

| | | |
|-------------------|---|--|
| | | accès PMR devraient aussi être obligatoires pour les accès aux installations de la plage. Des points à revoir par conséquent. |
| C@93 | Charles Lienard, 11, place de Béthune à Lille | S'interroge sur les dates retenues pour conduire l'enquête publique et fait état de son profond attachement à l'esprit familial de la plage de la Baule. Il se montre inquiet concernant la pratique de la voile dans la baie (où seront entreposés les bateaux ? pourquoi avoir supprimé Vent d'Ouest et l'avoir remplacé par un restaurant ?). Comment a été fixé le montant des redevances des sous concessionnaires ? Risque de renchérissement des tarifs demandés. Beaucoup d'incohérences et de manquements dans le dossier (sur l'obligation de résultat, sur l'absence de pénalité pour manquement aux obligations etc...). |
| C@94 | Nicolas Deniau | Vacancier opposé à tout projet qui conduirait à une hausse des redevances et des tarifs des prestations des clubs de plage et de voile. |
| C@95 | Geoffroy Guichard | Soutien au club des Korrigans qui ne doit pas être déplacé ! Ne comprend pas le désengagement du maire. |
| C@96 Idem C@78 | Nelly Souron-Laporte 34, rue du faubourg saint Jacques à Chatellerault | |
| C@97 | Jean Michel Marchand 87, bd de l'Océan à la Baule | L'image traditionnelle de la plage risque de disparaître. Aucune garantie dans le dossier quant à la bonne exécution de la concession. Quels engagements de Véolia hors saison estivale quant à l'entretien de la plage ? Que se passera-t-il si Véolia renonce à l'exploitation de la plage au bout de quelques années ? Quelles seront les conditions minimales à remplir pour les futurs exploitants ? |

| | | |
|------------------|--|---|
| | | <p>Le plan d'aménagement retenu est déséquilibré (vide entre l'avenue Lajarrige et Mazy).</p> <p>Pourquoi y supprimer le seul club de voile ?</p> <p>Difficile d'appréhender le calcul des charges financières qui va peser lourd pour les exploitants.</p> <p>Une remise à plat du projet est indispensable : il est en l'état trop hasardeux et inacceptable.</p> |
| C@98 | Greg Nicholls fondateur et gérant de Glissevolution. | Souhaiterait qu'un lot soit accordé à un club de Kitesurf, sport très pratiqué à la Baule puisque disposant d'un chenal réservé pour cette saison 2016. Le meilleur endroit serait en face du chenal K13 en face de l'immeuble des Vagues. |
| C@99 | Véro Weiller | <p>Demande de prolongation de l'enquête publique pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de prendre connaissance du dossier.</p> <p>Recherche d'une certaine aseptisation de la plage, ce qui est dommageable. Beaucoup de questions se posent sur l'impact à court terme du projet. Les délais de mise en œuvre paraissent bien courts.</p> |
| C@100 | Lucien Arbel | Ne comprend pas le désengagement de la mairie et est en total désaccord avec le principe de concéder l'exploitation et l'entretien de la plage à un opérateur privé. Pourquoi Véolia est-il le seul à avoir répondu à l'appel d'offre de l'Etat ? Pas d'accord pour déplacer le club des Korrigans. |
| C@101 | Laurence Le Page au nom de l'Association des Hôteliers Baulois, 42, avenue Georges Clémenceau à la Baule | Craint que la mise en œuvre de la concession entraîne la disparition des installations actuelles qui sont l'identité même de la Baule, lui valant le titre de la plus belle baie du monde. « Le sort de la plage ne concerne pas uniquement les entreprises qui en vivent directement mais aura des répercussions sur tous les acteurs du tourisme de la Baule, ses visiteurs et sa population ». Beaucoup d'inquiétudes des hôteliers baulois qui travaillent en partenariat avec les restaurants de la plage. |
| C@102, voir C@80 | Cécile Bertolino, 1 avenue du jardin public à la Baule | Opposée au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal dont elle est copropriétaire. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage |

| | | |
|------------------------------|--|--|
| C@103 | Laurent Weiller 5, avenue du professeur Thioloix à la Baule | Résident secondaire depuis 15 ans. Ne veut pas d'une plage aseptisée et uniformisée. Risque d'asphyxie des clubs de plage de voile, de plage et des restaurants en raison de charges trop élevées, avec risque d'augmentation des tarifs pour les usagers de la plage. Ne comprend pas le désengagement de la mairie. |
| C@104 | Joel Marias | Résident secondaire depuis plus de 40ans. Craint pour l'avenir de l'image de marque de la Baule. Ne comprend pas le choix de la mairie de la Baule. |
| C@105 | Jean-Jacques Ponsin | Soutien au club des Korrigans très apprécié par ses enfants et petits-enfants. Ne pas dénaturer la plage Benoit. |
| C@106 en complément du C@100 | Lucien Arbel | Inquiet pour la pérennité des sous-concessionnaires et du concessionnaire (augmentation des redevances, répercussions sur les tarifs et donc désaffectation probable de la clientèle). En désaccord avec la création et l'accès public de sanitaires adaptés aux PMR par les exploitants. Privilégier les toilettes publiques existantes. |
| C@107 | MarcMamou, 1, bis avenue des Dryades à la Baule | Concéder la plage à Véolia sera lourd de conséquences. « Il est temps encore de faire machine arrière ». |
| C@108 | Raphaële et Jean-Pascal Fauvel, 6, place Georges Clémenceau au Pouliguen | Opposés au projet de concession qui risque d'être « un fiasco ». Ne rien changer à ce site tant apprécié. |
| C@109 | Raymond Egalen 12, allée de la chapelle à la Baule | Soutien aux opposants au projet de concession et surtout aux clubs de plage qui font le bonheur des enfants depuis des générations. |
| C@110 | Denis Guérin | Ne pas déplacer le club des Korrigans. |

| | | |
|-------|--|---|
| C@111 | J.C Theault | Pourquoi changer ce qui fonctionne bien ? « le projet va mettre les exploitants actuels en concurrence déloyale avec des propriétaires ou investisseurs fortunés qui disposent déjà d'établissements dans d'autres stations ». |
| C@112 | Jean yves Gallet | Courrier qui s'adresse au maire de la Baule dans lequel il lui indique que le contrat de concession « est mal bordé juridiquement » entre Véolia et les sous-traités, ce qui pour lui aura des répercussions sur l'activité économique de la Baule. Il l'invite à s'opposer à la validation et à la signature du contrat de concession avec Véolia. |
| C@113 | Dr Pascal Chaine et Sonia Chaine, 21, rue Jean Jacques au Pouliguen | Opposés au projet qu'ils jugent néfaste pour le patrimoine de la Baule. Contre l'uniformisation de la plage. Pensent que le démontage des installations est aujourd'hui un faux problème au vu des progrès de la météo qui permettent d'ordonner leur fermeture en cas de vents et/ou marées violents |
| C@114 | Louis et Dany Le Roy | Soutien aux clubs de plage, de voile et restaurants qui valorisent la station. |
| C@115 | Jacques Van Prag 25, avenue de Chaumont à la Baule | Ne comprend pas le désengagement de la mairie. Demande que le projet soit suspendu ou revu. |
| C@116 | MarcTimsit 7, bd Hennecart à la Baule | S'oppose au projet. Les restaurants et clubs de plage sont une institution. Ils contribuent à l'agrément et l'attractivité de la plage. Beaucoup d'entre eux ne pourront pas survivre financièrement et sur le plan pratique au vu des conditions prévues par le projet. |
| C@117 | Patrick et Christine Pouliguen | Opposés au projet, au déplacement du club des Korrigans, à la création d'une école de voile en limite ouest de la plage Benoit (ce serait dangereux) et aux incertitudes qui planent concernant le parc à bateaux sur la plage Benoit (restera-t-il gratuit ?) |

| | | |
|---------------------------|---|---|
| C@118 | Michel Jacquot, 12 avenue de la plage à la Baule | Se réjouit de la prolongation de l'enquête publique. Souhaite que les escaliers ou pentes d'accès à la plage Benoit soient sécurisés et munis de rampes. |
| C@119 | Thérèse Maupin | Résidente principale depuis 2006, ne comprend pas le désengagement de la mairie et demande au maire de reprendre la gestion de la plage pour éviter une catastrophe. |
| C@120, en complément C@59 | Patrick Carrère 124, avenue des Lilas à la Baule | Mémoire n°2 de monsieur Carrère qui se félicite de la prolongation de l'enquête publique et de l'organisation d'une réunion publique jugée par lui indispensable et qui argumente de nouveau les observations émises dans son mémoire du 16 juillet 2016. Il insiste sur la nécessité, compte tenu de l'ampleur, du caractère fondamental voire irréversible des changements qui résulteront de la concession, de l'organisation d'une véritable consultation des usagers de la plage, des résidents permanents et secondaires, et d'un report du projet au printemps 2020. |
| C@121 | Charlotte De lestrange | Soutien au Club des Korrigans qui avec les autres clubs, font partie de l'histoire et de la culture de la Baule |
| C@122 | Jean Marie et Annick Pichon | « Inconcevable qu'une entreprise privée fasse du profit et décider seule des conditions tarifaires des exploitants de la plage ! » |
| C@123 | Jean Noel Bours | La mairie doit garder la gestion de la plage |
| C@124 | J.F Rocchi 8, route des Calabres à Saint André des Eaux | Ne comprend pas le désengagement de la mairie. |
| C@125 | Madame Lemonnier Parc saint Clair, 16, avenue de la Lambarde à la Baule | Ne comprend pas le désengagement de la mairie de la Baule, alors que le maire de Pornichet en a décidé autrement. S'interroge sur le fait que seule Véolia a répondu à l'appel d'offre. N'est-ce pas incompatible avec le contrat qu'elle a passé pour l'eau avec Cap atlantique ? |

| | | |
|-------|--|---|
| | | <p>Le projet n'est pas viable tant le montant des redevances va augmenter.</p> <p>La plage de la Baule sera désertée 6 mois de l'année du fait du démontage des structures.</p> <p>Ne faut-il pas craindre l'arrivée de grandes chaînes de fast-food ?</p> <p>Ne confondons pas la Baule et les paillettes de la Côte d'Azur. La qualité risque d'en pâtir.</p> |
| C@126 | Arthur Say | <p>Opposé au déplacement du Club des Korrigans à hauteur de la résidence Le Soleil Royal. Préserver l'identité de la plage Benoit. Trop de nuisances engendrées par un club de plage à cet endroit.</p> <p>Mauvaise période de l'enquête publique. A demandé une prolongation de l'enquête pour que les résidents Baulois puissent exprimer leur point de vue.</p> <p>Ne comprend pas le désengagement de la mairie de la Baule.</p> |
| C@127 | Jacqueline Sourdille Guezel 13, avenue Boudon, 75016 Paris | <p>Ne comprend pas le désengagement de la mairie qui doit revoir sa position et faire comme sa voisine de Pornichet. « sinon ce sera la fin de la Baule ».</p> |
| C@128 | Jean Paul Melet | <p>Demande au maire de la Baule de ne pas abandonner sa plage.</p> |
| C@129 | Gérard Gasc | <p>Courriel sans contenu</p> |
| C@130 | Alain Tuloup pour le club des amis de la plage de la Baule, 27, avenue de Chateaubriand à la Baule | <p>Pourquoi la plage de la Baule sera bientôt méconnaissable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mairie de la Baule se désengage au profit d'un grand groupe international, Véolia qui en assurera la gestion, • Véolia en est le grand gagnant : nouveau métier et la Baule lui servira d'image de marque, • Trois grands perdants : la ville de la Baule qui contrairement à Pornichet se désintéresse de sa plage, les entreprises de plage actuelle, appréciées du public, qui seront contraints pour beaucoup d'arrêter leurs activités, et le public, très attaché à l'identité de la plage. <p>Il développe son point de vue par des observations :</p> |

| | | |
|-------|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forme, en estimant que l'avis des non-résidents doit être sollicité et pris en considération (vacanciers, touristes, résidents secondaires), • Sur le fond en affirmant que le projet de concession est gravement déséquilibré au bénéfice de Véolia et va à l'encontre de l'intérêt général, des intérêts de la commune, des exploitants et du public, • Sur la procédure, jugeant que l'importance du projet nécessiterait un processus de concertation et de consultation plus étoffé, et qu'aucune autre hypothèse n'a été proposée ni débattue publiquement, d'où la nécessité d'un délai supplémentaire pour étudier d'autres solutions. <p>17 personnes ont signé ce courriel dont des enfants âgés de 11 à 3 ans.</p> |
| C@131 | Delphine Guéné | Avec le projet de concession, les tentes et cabines, emblèmes historiques de la Baule, vont quasiment disparaître faute de places. |
| C@132 | Jean Marie Demange, 1, avenue du Beslonneau à Guérande | <p>Monsieur Demange fait un rappel historique du passé de la plage de la Baule en montrant combien les établissements y constituent un élément essentiel des caractéristiques et du charme de la Baule, et pas seulement en été.</p> <p>Il n'est pas favorable à la mise en œuvre d'une concession (qu'ont refusée Pornichet et le Pouliguen) qui ne présente pas assez de garanties par rapport aux occupations de la plage et qui ne prend pas en compte les rechargements de la plage qui resteraient à la charge de la mairie.</p> <p>Du point de vue financier, il juge que les comptes prévisionnels présentés dans le dossier manquent de cohérence et de clarté. Des risques de difficultés financières de certains sous-traitants ne doivent pas être écartés au vu de l'augmentation des redevances prévue et des coûts supplémentaires du démontage et stockage des structures.</p> <p>Il émet des doutes sur la tenue du calendrier retenu qui ne lui paraît pas réaliste.</p> |

| | | |
|------------------------------|--|--|
| | | <p>Il se montre enfin très interrogatif par rapport aux avis des autorités administratives qui ont été donnés préalablement à l'ouverture de l'enquête publique. S'il comprend la demande d'accès spécifiques pour les PMR par la commission Départementale d'Accessibilité, la faisabilité de places de parkings dédiés à ces mêmes personnes sur le remblai, lui paraît en revanche difficile.</p> <p>Il s'étonne du manque de commentaires du préfet maritime alors qu'il s'agit d'une plage de 5,4kms ? Il regrette que l'avis de la DRFP ne soit pas plus complet et ne contienne pas une analyse plus fine des conséquences financières que les modalités de calcul de la redevance risquent d'engendrer pour les exploitants.</p> <p>Il termine en indiquant qu'il va inciter tous ses amis à manifester leur opposition au projet de concession tel que prévu.</p> |
| C@133 en complément de C@124 | Béatrice Rocchi | <p>Opposée à l'uniformisation des constructions et équipements futurs. La plage perdra son originalité et le projet est en décalage complet avec l'âme de la Baule.</p> <p>Le projet doit être abandonné et la ville doit revoir son choix et assumer ses responsabilités.</p> |
| C@134 | Ariane et Charles Henri de fortton 4, avenue du capitaine David à la Baule | <p>Opposés au projet. La ville doit conserver la maîtrise de l'aménagement de la plage.</p> |
| C@135 | Michel Leroy | <p>Se félicite de la bonne tenue de la réunion publique organisée le 2 Aout par le commissaire enquêteur.</p> <p>Il met en avant une solution qui concilie la souplesse du droit privé le respect de l'intérêt général, à savoir créer une SEM locale présidée par le maire de la Baule.</p> |
| C@136 | Guy-Claude Guedon | <p>Opposé au projet de concession à un opérateur privé (hausse des prix, début de privatisation de la plage, rechargement de la plage toujours à la charge de la ville, pas de prise en compte de la spécificité de la Baule, refus anormal de la mairie d'assurer la gestion de la plage)</p> |

| | | |
|---------------------------|--|---|
| C@137 | S. Prévost | Un vacancier de la Baule depuis plus de 10 ans. Le cahier de charges ne présente pas assez de garanties concernant l'emplacement des clubs de plage historiques et leur pérennité (Club des Korrigans lot 4 déplacé ou encore le club des Léopards), Idem pour les clubs de voile. Beaucoup d'inquiétudes manifestées par les vacanciers qui, si le côté authentique de la baule disparaît, iront ailleurs en vacances. |
| C@138 | Gérard Denoyelle, conseiller municipal de la Baule et conseiller communautaire de Cap Atlantique | Approuve la délibération du conseil municipal qui a décidé à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de priorité sur la concession de la plage. Dispositions d'application du décret plage trop rigoureuses : feront l'objet de recours à contentieux multiples à ne pas faire supporter par les Baulois. Dispositions du décret plage qui méritent d'être mises en œuvre : limitation des surfaces et linéaires d'implantation à 20% du domaine public, empêchant les exploitants de privatiser la plage comme le font certains aujourd'hui. Plaide pour que tous les accès à la plage restent publics. |
| C@139 | Pierrick Guivarc'h, copropriétaire, quartier Benoit | Craint la disparition de nombreux clubs de plage, ce qui entraînera une moindre fréquentation de la Baule, avec des conséquences sur la valeur de la station (par rapport au Pouliguen et Pornichet). |
| C@140 en complément C@132 | J.M Demange | Opposé au projet de concession à un opérateur privé mais reconnaît que le grignotage de la plage par certains exploitants mériterait d'être revu. Ce n'est pas Véolia qui y remédiera mais risque au contraire de l'accentuer vu l'augmentation des charges financières qui inciteront plutôt les exploitants à s'agrandir pour amortir leurs frais d'exploitation et leurs investissements. |
| C@141 en complément C@130 | Alain Tuloup | Prise en compte indispensable de la protection de l'art de vivre à la Baule qui s'est transmis de génération en génération. Il mériterait d'être protégé en tant que patrimoine culturel remarquable. La ville de la baule devrait s'engager à s'opposer à toute gestion de la plage qui remettrait en cause cet art de vivre et l'identité de la Baule. |

| | | |
|-------|---|---|
| C@142 | Serge Raoul chez son père Allée des Tourterelles à la Baule | Regrette le choix de la ville. S'inquiète du devenir du club de voile qu'il fréquente depuis des années. La mise aux normes des réseaux est-elle prévue ? Si la concession allait à son terme, pourquoi ne pas mettre en place un observatoire indépendant qui mesurerait annuellement la fréquentation des clubs de voile et de leurs activités. |
| C@143 | Jean luc Ardouin | Des remarques après étude du dossier : Pourquoi Véolia ne réalise pas immédiatement la rénovation des sanitaires en très mauvais état ? Quid de l'entretien de la plage hors saison ? Le lot 1 qui prévoit un club de voile est inapproprié à l'endroit retenu, Pourquoi déplacer certains lots (recours assurés), L'augmentation des redevances va entrainer des surcouts pour le consommateur L'uniformisation des établissements les rendra moins attractifs. |
| C@144 | Jla. Hebert | Ne comprend pas le désengagement de la mairie vis-à-vis d'un opérateur privé qui n'aura pour objectif que de faire du profit. |
| C@145 | Anne-Claire Legendre | Pour faire perdurer le caractère familial unique de la Baule, demande au maire de reconsidérer sa position et de reprendre la gestion de la plage |
| C@146 | Annie Goulvent 8, avenue Alexandre Dumas à la Baule | Résidente secondaire depuis 35 ans, soutient les clubs de plage et restaurants |
| C@147 | Alexis Logothetis | Regrette que la position de la ville ait été prise sans information préalable, sans concertation, sans réunion publique. Peut-elle revenir sur sa décision ? |
| C@148 | Camille LUCA | Soutien de cœur au club des Dauphins. |

| | | |
|--|---|--|
| C@149 (voir C@132 et C@140) | Elisabeth Mary, Edith Régy, Joelle Guinel, Solenn Mary-Lucas, Jérôme Lucas, Pierre Antoine Lucas, Constance Lucas | Partagent le courrier et les remarques formulées par Jean Marie Demange |
| C@150 | Michel Ferreboeuf, 6 avenue Sarah Bernard à la Baule (74 ans) | La plage de la Baule doit rester un élément essentiel d'une politique municipale globale, sous l'autorité et la gestion de la ville au risque de perdre l'esprit familial de la Baule et son attractivité. Sans empêcher l'application du décret-plage. |
| C@151 (voir C@132, C@140 et C@149) | | 19 personnes (membres de plusieurs familles) adhèrent au courrier et remarques de Jean Marie Demange pour s'opposer à la « privatisation » de la plage de la Baule |
| C@152 | Marie Annick Gravier | Ne comprend pas le désengagement de la mairie de la Baule. Pourquoi seule Véolia a répondu à l'appel d'offre ? Craint pour l'avenir de la Baule. |
| C@153 | Pierre marie Comparet | Pourquoi ne pas sortir l'entretien et le nettoyage de la plage de la concession, lesquels pourraient être pris en charge par la municipalité ? ce qui diminuerait les charges d'exploitation. |
| C@154 | Atelier Patrick Le Cocq | Le cahier des charges ne fait aucune référence à la stratégie balnéaire et urbaine de la Baule, ni aux constats et analyses morphologiques, hydrogéologiques et hydrodynamiques du site, pourtant l'objet de la concession, c'est bien l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de la plage ? Protéger et aménager l'espace public plage doit intégrer le remblai et le boulevard de la mer ? |

| | | |
|------------------------------------|--|---|
| C@155 | Hélène Burin 12, avenue Alfred Bruneau à la Baule | <p>Elle souligne et regrette le manque d'information sur le projet.</p> <p>Demande que les restaurateurs restent des artisans et que les clubs restent abordables pour les vacanciers. Pas de structures gonflables.</p> |
| C@156 en complément C@100 et C@106 | Lucien Arbel, résident secondaire depuis près de 40 ans à la Baule | <p>Monsieur Arbel tient à compléter ses précédentes observations après avoir assisté à la réunion publique du 2 Août dont il remercie le commissaire enquêteur mais dont les réponses apportées par les représentants de l'Etat et de Véolia n'ont pas été de nature à le rassurer.</p> <p>Il ne comprend toujours pas la renonciation de la mairie qui pour lui abandonne ses responsabilités. La ville de la Baule est l'une des rares voir unique ville littorale à avoir pris une telle position.</p> <p>Il conteste la délibération de 2014 démocratiquement pas acceptable et demande l'organisation d'une consultation des électeurs.</p> <p>Il met en avant l'inexpérience de Véolia en la matière, ce qui, entre autres, risque de poser des problèmes dans le choix des critères d'attribution des sous-concessionnaires.</p> <p>Véolia n'a pas nié que les redevances allaient augmenter : des exploitants actuels ne vont pas soumissionner et d'autres risquent de se trouver très vite asphyxiés, ce qui remet en cause toute l'économie de la plage. Pourquoi ne pas craindre l'arrivée de groupes importants (Mac Do, Sodexo, Club Med Gym) à la Baule car disposant de toutes les conditions répondre aux appels d'offre de Véolia ?</p> <p>Le projet de Véolia ne peut avoir été établi sur le principe d'une plage vide... : l'attribution et le déplacement de certains lots méritent d'être revus, au risque de nombreux contentieux à venir. Idem pour le choix architectural retenu : il ne correspond pas à la plage de la Baule esthétiquement déjà reconnue comme la plus belle plage d'Europe ?</p> <p>Il relève combien il est absurde d'installer une école de voile au bout ouest de la plage Benoit.</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>Il s'inquiète de la difficile collaboration de Véolia avec la Ville de la Baule concernant non seulement en matière de police mais aussi de gestion de l'ensablement de certaines parties de la plage ou en cas de dépôt des algues vertes ?</p> <p>Il termine en montrant les incohérences et contradictions qui existent entre les exigences du décret plage et le caractère démontable des structures mais dont certaines seront prévues pour résister aux vagues et pour ne pas être démontées annuellement.</p> <p>En conclusion, tel est le point de vue d'un baulois inconditionnel</p> |
| C@157 | Delphine Avice de Bellevue | Manifeste son inquiétude sur la nouvelle gestion de la plage et exprime son attachement à la Baule, à son identité et à son caractère familial qui l'ont conduit à y acheter un bien. |
| C@158 | Patricia Berquin, 111, bd de l'océan à la Baule | Soutien au Club des Léopards et à son maintien. |
| C@159 hors délai | Raoul Kazandjian | Rappelle et décrit ce qui fait la spécificité de la Baule. |
| C@160 hors délai, en complément C@59 et C@120 | Patrick Carrère | <p>Mémoire final déposé par monsieur Carrère qui rappelle qu'il n'est pas opposé à l'application du décret plage mais à la concession que la Ville revienne sur sa décision et gère la plage elle-même.</p> <p>Selon lui, le processus d'attribution de la concession à Véolia ne 'est pas déroulé dans des conditions optimales de concurrence et de transparence, d'où, même à l'issue de l'enquête, « beaucoup de doutes et de questions, voire une opposition unanime au projet ».</p> <p>Si un délai d'application du décret plage était accordé, il conviendrait d'en profiter pour organiser une consultation de la population concernée.</p> <p>Si le projet devait aboutir, il conviendra aussi de lui donner un solide encadrement juridique, assorti de garanties strictes, ce qui est loin d'être le cas actuellement.</p> |

